



CA INDOSUEZ
WEALTH MANAGEMENT

Rapport Annuel Intégré 2025

CA INDOSUEZ

Architects of Wealth

Bienvenue chez Indosuez

En 2025, Indosuez a célébré les 150 ans de son histoire, qui se construit avec celle des entrepreneurs et des familles que nous accompagnons, principalement en Europe, en Asie et au Moyen-Orient.

Banque internationale, nous nous appuyons aussi sur notre fort ancrage local pour servir en proximité nos clients dans une relation sur-mesure et durable. A leur côté, nous contribuons à construire, protéger, développer et transmettre leur patrimoine.

Sommaire

01.

Groupe Crédit Agricole 4

02.

Indosuez
Wealth Management 8

Carte d'identité :

Notre réseau et nos chiffres clés 10

Le Comité de Direction Générale 13

Notre histoire 14

Message de la Direction Générale
du groupe Indosuez Wealth Management 18

Bilan 2025 et Perspectives 2026
des marchés financiers 20

Poursuivre et progresser :
les faits marquants 2025 22

Bilan de notre Plan de Développement
à Moyen Terme 2022-2025 24

03.

Rapport extra-financier 2025 26

Notre conviction en matière
de développement durable 28

Le mécénat chez Indosuez en France 36

04.

Rapport de gestion 2025
CA Indosuez 38

Message de la direction
de CA Indosuez 40

Rapport de gestion 2025 42

05.

États financiers
Comptes Individuels 2025 56

Séance du 25 Janvier 1875

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Inde-Chine a tenu sa première séance préparatoire aux fins de la réunion du Comptoir d'Escompte de Paris, le mardi 25 Janvier 1875, à 10 heures de matin, sous la présidence de M. Ed. Heutsch, président.

Étaient présents :

- Messieurs Duvoisin Hovici
- Surod Guotave
- Daxu Y^{de} Paul
- Allard
- Delesclots Edouard
- Aubry Félix
- Gillon-Filomme
- Prévost Alfred

M. le Président met sous les yeux de l'Assemblée le numéro du 25 Janvier 1875 du Journal officiel contenant le décret de constitution et les statuts de la Banque de l'Inde-Chine.

Le Conseil approuve, etc. tout que l'on a les nominations de M. Heutsch, comme président, et désigne comme Vice-Président M. Duvoisin, comme secrétaire M. Félix Aubry.

Le Conseil se trouve ainsi composé :

- Messieurs Heutsch Edouard Président
- Duvoisin Hovici Vice-Président
- Aubry Félix Secrétaire

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de voter une commission de trois membres pour faire la constitution de la Société, pour en faire connaître le Comptoir d'Escompte de Paris et le Crédit Industriel.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole : classements & chiffres clés

46
pays



55
millions de clients

1^{er} **FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**
SOURCE INTERNE : ECO 2025

1^{er} **GESTIONNAIRE D'ACTIFS EUROPÉEN**
SOURCE : IPE « TOP 500 ASSET MANAGERS », JUIN 2025

8 065
agences

1^{er} **ASSUREUR EN FRANCE**
SOURCE : L'ARGUS DE L'ASSURANCE, 12 DECEMBRE 2025, DONNEES A FIN 2024

DONT

6 650
en France

CAISSES RÉGIONALES ET LCL

1^{re} **BANQUE DE PROXIMITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE**
BASE DU NOMBRE DE CLIENTS DE BANQUE DE PROXIMITÉ

10^{ème} **BANQUE MONDIALE PAR LE BILAN**
SOURCE : THE BANKER 2025

12,3
millions de sociétaires

1^{re} **BANQUE COOPÉRATIVE
ET MUTUALISTE AU MONDE**
SOURCE : WORLD CORPORATE MONITOR 2025,
NOVEMBRE 2025 (EN CHIFFRE D'AFFAIRES)

Périmètre du Groupe

Le groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

CAISSES RÉGIONALES

12,3 M 2 376

de sociétaires détenant les parts sociales des

Caisses locales

39

Caisses régionales détenant ensemble la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. via la SAS Rue La Boétie¹

→ détiennent 100% de SACAM Mutualisation

← détenant 25% des Caisses régionales

↔ lien politique Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA)²

PUBLIC

21,8% 8,1%

investisseurs institutionnels

actionnaires individuels

6,6%

salariés via l'épargne salariale

NS³

autodétention

DÉTENANT
63,5%

DÉTENANT
36,5%



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES



BANQUES DE PROXIMITÉ



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS



GRANDES CLIENTÈLES



ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole FNCA est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

3. Non significatif (0,013%).



BANQUE

DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale des Actionnaires

DU 27 MAI 1875

02.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1875

Indosuez Wealth Management

*Indosuez Wealth Management
regroupe dans ce chapitre
CA Indosuez et ses filiales*

Carte d'identité

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole, 10^e banque au monde par la taille du bilan. Fort de 150 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, Indosuez Wealth Management propose, sur 15 territoires, une approche sur mesure et internationale permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Ses 4 300 collaborateurs apportent des conseils experts, un service d'exception et une vision globale pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel qui intègre les transitions vers un développement plus durable et une économie plus responsable.

+18,2

*milliards d'euros d'encours
par rapport au 31.12.2024*

15

territoires

Europe

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Luxembourg
Monaco
Pays-Bas
Portugal
Suisse

4300

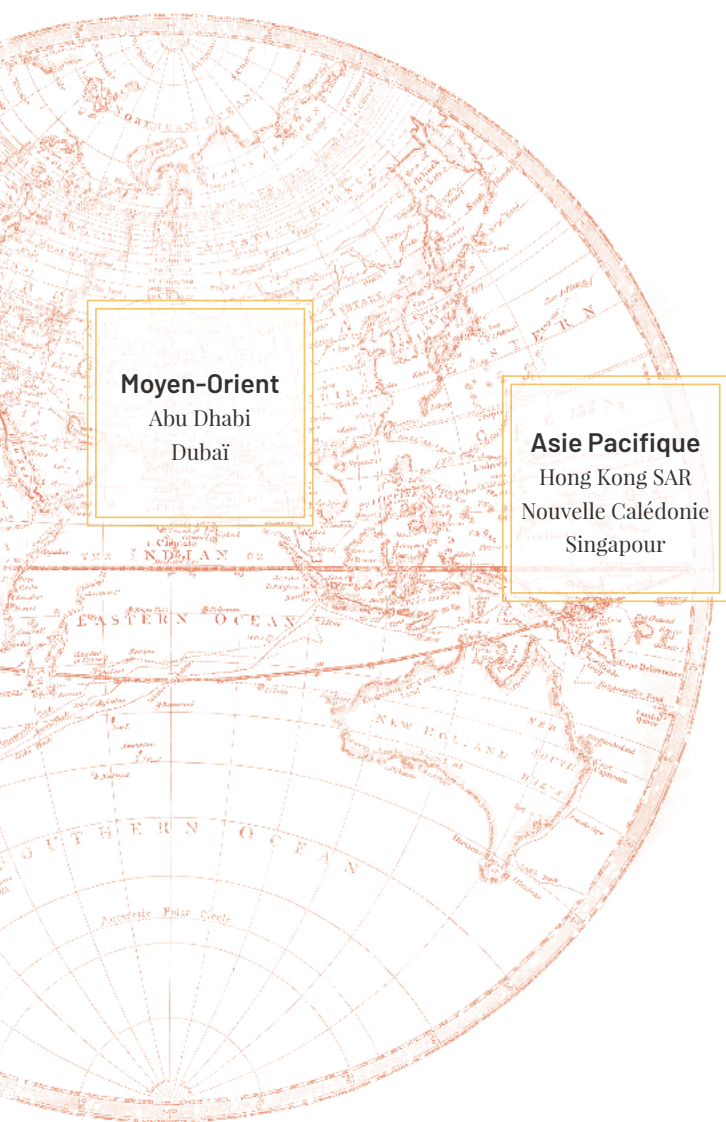
collaborateurs

1671

produit net bancaire (M€)

233

milliards d'euros d'encours



ACTIFS CONFIÉS

Avec 233 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2025, Indosuez Wealth Management affiche une progression de 18,2 milliards d'euros (soit +8,5 %) par rapport à fin décembre 2024 grâce à une collecte nette de +6,2 milliards d'euros, l'impact de l'intégration de la Banque Thaler (+3,3 milliards au troisième trimestre 2025) et un effet marché et change favorable.

RÉSULTATS 2025

En 2025, le produit net bancaire d'Indosuez Wealth Management s'établit à 1671 millions d'euros, en progression de 19,6 % par rapport à fin décembre 2024, bénéficiant notamment de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024. Les charges sont en augmentation de 22,2 % en raison principalement de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam et des coûts associés. Le résultat brut d'exploitation augmente de +8,4 % pour s'établir à 286 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe s'établit à 170 millions d'euros sur l'année 2025, et progresse de 19,7 % par rapport à l'année 2024.



→
 Médaille
 commémorative du
 centenaire de la Banque
 de l'Indochine et de la
 création de la Banque
 Indosuez, 1975.



Le Comité de Direction Générale

au 31/12/2025



Jacques Prost

Directeur Général,
CA Indosuez



Anne-Laure Branellec

Directrice des Ressources
Humaines,
CA Indosuez



Olivier Carey

Directeur Général,
CA Indosuez Wealth (Europe)



Olivier Chatain

Directeur Stratégie, Juridique
et Transformation,
CA Indosuez



Bénédicte Chrétien

Directrice Générale
CFM Indosuez
Wealth Management



Charlotte de Chavagnac

Directrice de la
Communication,
CA Indosuez



Peter de Coensel

Directeur du Pôle Investment
Management, CA Indosuez,
Directeur Général DPAM



Marie Delesalle

Directrice des Client
Service Officers,
CA Indosuez



Chrystèle Dagrass

Directrice des Risques et
du Contrôle Permanent,
CA Indosuez



**Isabelle Denoual
Frizzole**

Directrice de la Conformité,
CA Indosuez



Sylvie Huret

Directrice Générale,
Degroof Petercam



Mathieu Ferragut

Directeur Général Adjoint,
Pôle Advisory,
Financing et Coverage,
CA Indosuez



Alexandre Ledouble

Directeur Financier,
CA Indosuez



Marc-André Poirier

Directeur Général,
CA Indosuez (Switzerland) SA



Pierre Masclet

Directeur Général,
Pôle Fund, Technology &
Banking Services, CA Indosuez
Directeur Général Azqore



Guillaume Rimaud

Directeur Général,
Business Unit France



*Siège de la Banque Indosuez vers 1980,
situé au 96 boulevard Haussmann à Paris.*

Notre histoire



1875

Naissance de la Banque de l'Indochine.



1876

Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais).



1920

Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise).



1922

Naissance du Crédit Foncier Monaco.



A Z Q O R E

 BANCA LEONARDO

Fondation
 INDOSUEZ

2018

Capgemini entre à hauteur de 20 % au capital d'Azqore, filiale d'Indosuez Wealth Management, spécialisée dans les services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires.

Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management.

2021

La Fondation Indosuez Europe fête ses 10 ans.

2022

Un an plus tard, c'est au tour de la Fondation Indosuez en Suisse et reste du Monde de célébrer son 10^e anniversaire.



1975

Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et de l'Union des Mines.



1996

La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole.



2016

Adoption de la marque Indosuez Wealth Management.

2017

Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong RAS et Singapour.



2023

Acquisition de Wealth Dynamix (spécialiste de la relation client pour les banques privées) et entrée au capital d'AirFund (plateforme digitale favorisant la commercialisation de fonds d'actifs privés).



2024

Acquisition de la banque belge Degroof Petercam. Ouverture d'une succursale au Portugal.



2025

Acquisition de Banque Thaler en Suisse.

Projet d'acquisition de la clientèle Wealth Management de BNP Paribas à Monaco.

*« L'année 2025 s'est achevée
pour Indosuez sur une dynamique
sans précédent, marquée
par un changement d'échelle. »*



Pierre Fort
Président
CA Indosuez



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Message de la Direction Générale d'Indosuez Wealth Management

L'année 2025 s'est achevée pour Indosuez Wealth Management sur une dynamique sans précédent, marquée par un changement d'échelle et la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de notre Plan à Moyen Terme Ambitions 2025. Dans un environnement mondial toujours instable, notre Groupe a su démontrer sa capacité d'adaptation et son engagement collectif au service de ses clients, dans toutes ses géographies.

Cette performance remarquable s'illustre d'abord par une activité commerciale record, avec une collecte nette de plus de 6 milliards d'euros, portée notamment par la pertinence de notre offre, notre croissance externe et un effet marché et change favorable. Notre PNB atteint près de 1,7 Md d'euros, en hausse de près de 20 %, tout comme notre RNPG. La finalisation de l'intégration de Degroof Petercam, étape stratégique majeure, conforte notre positionnement d'acteur de référence européen de la gestion de fortune.

En 2025, Indosuez Wealth Management a poursuivi son développement avec deux nouvelles acquisitions : Banque Thaler en Suisse et le projet de rachat de la clientèle Wealth Management de BNP Paribas à Monaco. Ces opérations nous positionnent comme un consolidateur du marché capable de proposer un continuum de services parmi les plus complets du marché, dans 15 territoires principalement en Europe, ainsi qu'en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

2025 a vu également l'émergence d'initiatives emblématiques qui illustrent notre capacité d'innovation et d'anticipation : une nouvelle organisation pour mieux servir nos clients les plus fortunés qui porte déjà ses fruits ; le lancement d'Indosuez Academy avec l'INSEAD pour accompagner la nouvelle génération ; la création d'Indosuez Corporate Advisory avec Crédit Agricole CIB pour conseiller les dirigeants-actionnaires sur leurs

problématiques de haut de bilan. Autant de réalisations qui témoignent de notre volonté d'élargir notre accompagnement et d'offrir des solutions à forte valeur ajoutée. Cette dynamique s'est traduite par une reconnaissance internationale y compris de la part des institutions les plus prestigieuses. Notre expertise en Investment management est également saluée avec 81 % de nos fonds notés entre 3 et 5 étoiles Morningstar.

À l'aube de 2026, notre secteur s'apprête à relever des défis majeurs parmi lesquels le plus grand transfert de richesse intergénérationnel de l'histoire, la désintermédiation croissante, et l'accélération de l'innovation technologique avec l'Intelligence artificielle.

En outre, le paysage financier mondial entre dans une phase de recalibrage : politiques monétaires ajustées, investissements renouvelés sous l'impulsion de l'IA et de la modernisation des infrastructures, notamment énergétiques.

Pour répondre à ces enjeux, notre nouveau plan stratégique à horizon 2028 trace une feuille de route dont l'ambition est double : affirmer durablement notre leadership en Europe et renforcer les synergies au sein du groupe Crédit Agricole. Cette trajectoire s'appuie sur plusieurs leviers : notre développement en France et à l'international, l'enrichissement de notre offre – avec une accélération marquée sur les actifs réels, notamment l'immobilier et les Private Markets ainsi qu'une attention particulière portée aux nouvelles générations.

Forts de 150 ans d'histoire, nous inscrivons notre action dans le temps long et continuerons à accompagner nos clients avec détermination, à innover et à contribuer pleinement à la puissance du groupe Crédit Agricole, portés par l'engagement de nos équipes.

Bilan 2025 et Perspectives 2026 des marchés financiers



Alexandre Drabowicz
Chief Investment Officer,
CA Indosuez



Bénédicte Kukla
Chief Strategist
CA Indosuez

2025 : UN MONDE EN TRANSFORMATION

L'année 2025 aura été marquée par une accélération spectaculaire des mutations économiques, politiques et technologiques. La rapidité des transformations observées a pris de court nombre d'analystes, tandis que les marchés financiers évoluaient dans un environnement dominé par une forte volatilité, la montée des incertitudes géopolitiques et la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales.

Pourtant, malgré ce contexte exigeant, la croissance mondiale a fait preuve de résilience. L'innovation demeure un moteur essentiel, portée par l'essor spectaculaire de l'intelligence artificielle, qui a contribué de manière significative à la dynamique du commerce et de l'investissement. Les États-Unis ont affiché une solidité notable, soutenus par une consommation robuste et un niveau d'investissement toujours élevé, tandis que l'Asie s'est affirmée comme le nouvel épicerie de la globalisation, tirée notamment par la Chine, la Corée du Sud et Taïwan. En Europe, le retrait partiel des États-Unis a contribué à renforcer la cohésion économique et à stimuler le lancement de nouveaux programmes

d'investissement, notamment en Allemagne, où les priorités se sont orientées vers les infrastructures et la défense. Plus largement, les marchés de capitaux européens ont bénéficié d'un regain d'attractivité, tandis que l'euro s'est apprécié de plus de 10 %, illustrant la confiance accrue des investisseurs dans la stabilité de la zone et de ses institutions.

L'exceptionnalisme de l'économie américaine se maintient, avec des portefeuilles mondiaux, y compris les nôtres, toujours fortement orientés vers les actifs américains. Cependant, la méfiance croissante envers le dollar a favorisé la gestion active du risque de change et la couverture partielle des expositions. Cette dynamique a également accéléré la diversification des réserves des banques centrales, stimulée par un intérêt accru pour l'or. En parallèle, le renminbi a renforcé sa position dans les échanges internationaux, tandis que l'essor de la technologie chinoise a accru l'attractivité des actifs des marchés émergents auprès des investisseurs.

2026 : LE GRAND RECALIBRAGE

À l'aube de 2026, le paysage financier mondial s'engage dans une phase de recalibrage d'envergure. Les banques centrales ajustent leurs politiques, les gouvernements revoient leurs plans de dépenses pour s'adapter au nouvel environnement géopolitique, et les entreprises renouvellent leurs investissements, portées par l'essor de l'IA et par le besoin pressant de moderniser les infrastructures. L'électrification, désormais envisagée tant sous l'angle de la sécurité nationale que de la transition énergétique, devient un pilier stratégique, alors que la demande énergétique, stimulée par l'IA et les *data centres*, redéfinit les priorités industrielles. Les marchés émergents bénéficient d'un contexte favorable, soutenus par une croissance solide et des conditions financières améliorées par la faiblesse relative du dollar.

Dans ce contexte en mutation rapide, les stratégies d'investissement pour 2026 privilégient la flexibilité, la diversification et un équilibre rigoureux entre prise de risque et préservation du capital. L'attention se porte sur les actifs risqués, la dette d'entreprises de qualité et les actifs réels. L'agilité et la capacité à anticiper les grandes tendances seront déterminantes pour saisir les opportunités et renforcer la résilience des portefeuilles.

*A l'aube de 2026,
le paysage financier
mondial s'engage
dans une phase
de recalibrage
d'envergure.*

Poursuivre et progresser : les faits marquants 2025

PREMIER SEMESTRE

Mise en place d'une nouvelle organisation

Indosuez met en place une nouvelle organisation fédérale centrée sur les métiers pour mieux répondre aux besoins de ses clients et refléter son changement de dimension. Trois pôles sont créés sous la supervision de Mathieu Ferragut, Peter De Coensel et Pierre Masclat.

Création d'Indosuez Fund Solutions

Ce nouveau centre d'expertise et de services dédié aux fonds d'investissement est issu du rapprochement entre les sociétés de gestion luxembourgeoises d'Indosuez Wealth Management et de Degroof Petercam.

Signature d'un accord pour acquérir la clientèle « gestion de fortune » du groupe BNP Paribas à Monaco

Grâce à cette opération, CFM Indosuez renforce sa position de leader sur le marché monégasque. Les clients concernés bénéficieront d'un accompagnement continu, d'une expertise locale reconnue et d'une offre complète.

Blue Economy and Finance Forum

CFM Indosuez, aux côtés de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB, fut **partenaire du Blue Economy and Finance Forum (BEFF)** à Monaco en juin en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC). L'objectif du BEFF est d'activer massivement les financements pour restaurer la santé de l'océan et accélérer la transition vers une économie bleue durable et régénérative.

JUILLET

Intégration de Degroof Petercam

Les opérations de restructuration capitalistique (14 au total) mi-2025 ont été finalisées, en ligne avec le calendrier anticipé, permettant de libérer le potentiel de synergies.

Everblue : nouveau bâtiment emblématique à Monaco

CFM Indosuez dévoile son projet Everblue : son édifice acquis en 2019 bénéficiera d'une rénovation ambitieuse qui le rendra exemplaire d'un point de vue environnemental, avec une livraison prévue en 2027 pour offrir aux collaborateurs un nouvel espace de travail.

SEPTEMBRE

Closing de l'acquisition de Banque Thaler

Cette opération permet à Indosuez en Suisse de se renforcer sur le marché helvétique et aux clients de Banque Thaler de bénéficier d'une offre élargie, de l'expertise internationale du Groupe et de ses solutions en gestion de patrimoine, financement et gestion d'actifs.

Nouveaux bureaux à Singapour

Crédit Agricole CIB et Indosuez Wealth Management inaugurent un nouveau bureau à Singapour afin de soutenir la dynamique de croissance locale et régionale. Cette inauguration a coïncidé avec une étape importante : les 120 ans de présence du Crédit Agricole dans la cité-État.

NOVEMBRE

Acquisition de la totalité du capital de Wealth Dynamix

Indosuez a annoncé le rachat des parts des minoritaires (30 %) de WDX (WealthTech fondée en 2012 qui commercialise des solutions de gestion du cycle de vie client des banques privées, des acteurs de la gestion de fortune et de la gestion d'actifs à travers le monde).

Indosuez Academy

La première édition de ce programme de formation unique et sur-mesure conçu avec l'INSEAD pour accompagner nos clients NextGen et NextWealth a remporté un grand succès.

Anniversaire aux EAU

Célébration des 50 ans de présence et d'engagement du groupe Crédit Agricole aux Emirats Arabes Unis, un événement qui a rassemblé les trois entités du groupe Crédit Agricole opérant dans la région, Amundi, Crédit Agricole CIB et Indosuez Wealth Management.

Lancement du nouveau Plan à Moyen Terme Indosuez 2028

Le Plan à Moyen Terme 2028 d'Indosuez s'inscrit dans le cadre du Plan ACT 2028 de Crédit Agricole S.A. À horizon 2028, notre ambition est de nous imposer durablement dans le top 10 européen, en continuant notre développement en Europe, en Asie et au Moyen-Orient qui sont des zones en forte croissance.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Evolution de la gouvernance

De nouveaux Directeurs Généraux ont été nommés : Sylvie Huret pour Banque Degroof Petercam en Belgique, Bénédicte Chrétien pour CFM Indosuez Wealth Management à Monaco, Franck Bernay pour Azqore et Romain Jérôme pour WDX.

81 % des fonds du Groupe sont notés entre 3 et 5 étoiles Morningstar et surperforment ainsi la majorité de leurs concurrents.

Une reconnaissance à l'échelle internationale avec près de 100 récompenses obtenues, notamment :

- Top Wealth Management International Bank (Private Banking Awards, BFC Media)
- Best Bank 2025 à Monaco (Global Finance)
- Best Private Bank au Luxembourg (Global Finance)
- Best for UHNW en France et Western Europe (Euromoney)
- Best UHNW team en Europe et en Asie (Wealth Briefing Awards)
- Best Private Equity offering Europe et Asie (Wealth Briefing Awards)
- Best Foreign Private Bank en Suisse (Wealth Briefing Awards)
- Best ESG and best CSR / Diversity program en Europe et en Suisse (Wealth Briefing Awards)
- Grands prix 2025 en gestion d'actifs pour nos solutions d'investissement (L'Agefi)
- Globes de la Gestion dans la catégorie Actions européennes
- Prix de la meilleure société Régionale de Gestion Obligations (Quantalys Harvest Group)
- DPAM occupe la première place du Responsible Investment Brand Index (RIBI™)

Bilan de notre Plan de Développement à Moyen Terme 2022-2025

Les objectifs du Plan à Moyen Terme, Ambitions 2025, ont tous été atteints à fin 2025. Ce plan a été construit pour répondre aux tendances de fond du marché et aux évolutions des besoins des clients en progressant autour de 4 axes prioritaires : **le projet client, le projet sociétal, le projet humain, la transformation digitale.**

L'année 2025 s'est notamment illustrée par une **excellente dynamique commerciale et une collecte record de plus de 6 Mds d'euros** avec une contribution équilibrée de toutes les entités.

- **Croissance dynamique:** 233 Mds d'euros d'actifs confiés au 31 décembre 2025 (vs 135 Mds d'euros en 2021)
- **Amélioration de l'efficacité opérationnelle:** CoEx en baisse de près de 7 pts vs 2021

PROJET CLIENT

Nous avons poursuivi l'enrichissement de notre offre afin de proposer à nos clients un continuum de services parmi les plus complets du marché :

- **Produits structurés :** année record avec 8 Mds d'euros d'émissions en 2025 (+27 % vs 2024)
- **Immobilier :** création d'une business line dédiée et objectif de 3 Mds d'euros de crédits immobiliers atteint
- **Private Markets :**
 - ~12 Mds d'euros d'encours : objectif atteint
 - Démocratisation de l'offre avec le développement d'une plateforme digitale de distribution des fonds de Private Equity : Airfund
- L'ambition de croissance des actifs confiés par nos clients **Tiers-Gérants** à horizon fin 2025 a été atteinte avec une année d'avance et les encours de l'activité s'établissent à 17 milliards d'AUM à fin 2025.
- Pour la **clientèle la plus fortunée**, la création d'équipes dédiées et le déploiement d'une communauté de banquiers experts ont permis d'accélérer la conquête de ce segment.
- Nous avons renforcé notre présence auprès de la nouvelle génération, avec des initiatives et événements dédiés (e.g. 1^{ère} édition de l'« **Indosuez Academy** », networking et formation avec l'INSEAD).

PROJET SOCIÉTAL

- La Fondation Indosuez en Europe¹ a consacré en 2025 près de 500 000 euros à l'inclusion sociale et à l'éducation des personnes fragilisées. La Fondation Indosuez en Suisse² a investi de son côté près de 250 000 euros dans des actions liées à l'environnement, l'éducation et l'économie circulaire. L'engagement des collaborateurs a continué de se renforcer. Au total, plus de 80 collaborateurs se sont portés volontaires pour analyser les demandes de subvention et siéger dans les comités des deux Fondations.

En 2025, la Fondation Degroof Petercam³ a consacré près de 1 500 000 euros à la promotion de l'emploi durable et équitable et a sensibilisé plus de 400 personnes à travers ses événements et ses services de conseil philanthropique. Parmi les lauréats de son DPF Award, 84 % sont en bonne voie ou ont réussi à changer d'échelle, et 89 % indiquent que le soutien reçu a été déterminant pour atteindre les objectifs de leur projet.

- Des partenariats de mécénat ont été renouvelés dans toutes les places :
 - Renouvellement du partenariat entre CFM Indosuez et l'Institut océanographique à Monaco jusqu'en 2028. Cette collaboration, initiée en 2020, repose sur une ambition commune : protéger l'écosystème vital que sont les océans à travers des actions concrètes et durables.
 - Mécène pionnier, Indosuez au Luxembourg réitère son soutien auprès de la Fondation pour le Climat qui a pour mission de faciliter l'engagement philanthropique privé et intervient dans le domaine de la recherche scientifique, de la transition vers un avenir durable et la préservation de la biodiversité.
 - En France, depuis 2023, Indosuez est partenaire du programme NeurAL de l'Institut du Cerveau qui facilite le passage de la recherche à l'entrepreneuriat.
 - Mécène de la scène culturelle et artistique genevoise, Indosuez en Suisse a renouvelé, pour la sixième année consécutive, son engagement en qualité de partenaire officiel du Ballet du Grand Théâtre de Genève (GTG) et de principal soutien de l'association Art en Vieille-Ville (AVV).
 - En Asie, Indosuez a renouvelé son soutien à Tai Kwun, centre d'arts et de patrimoine situé à Hong Kong, en tant que sponsor principal pour la quatrième année consécutive.
 - En Belgique, Degroof Petercam a poursuivi son engagement en faveur du patrimoine artistique en renouvelant son partenariat avec Het Kunstuur, une expérience muséale immersive déployée dans plusieurs villes du pays, qui met en lumière les chefs d'œuvres d'artistes belges et rend l'art accessible à un large public.

¹ La Fondation Indosuez en Europe subventionne des projets en France, au Luxembourg, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Belgique.

² La Fondation Indosuez en Suisse subventionne également les projets que nous soutenons à Hong Kong et Singapour.

³ La Fondation Degroof Petercam a soutenu en 2025 des projets en Belgique, France et également en Grèce et Autriche.

PROJET HUMAIN

- Les résultats de l'enquête annuelle qui mesure le niveau de satisfaction de nos collaborateurs sont très satisfaisants avec un taux de participation de 82 % et un score IC (Indice de Confiance) qui atteint 76.
- Nous avons renforcé la cohésion des équipes en promouvant une culture commune et unifiée, Indosuez Way, fondée sur :
 - Notre raison d'être, « Agir dans l'intérêt de nos clients et de la société »
 - Nos valeurs ETHICA (Excelling Teaming up Humane Intrapreneurial Client-centric As one), via différents outils :
 - Un webinar réunissant plus de 500 managers pour qu'ils s'approprient et démultiplient les bonnes pratiques et comportements clés.
 - Des ateliers sur la culture du feedback dans l'ensemble de nos places pour renforcer la coopération et la transversalité.
- Nous avons tenu notre rôle d'employeur socialement responsable :
 - En poursuivant notre plan d'action Diversité & inclusion avec un focus sur la mixité : une égalité des chances qui progresse, plus de 45 % de femmes dans nos instances dirigeantes à fin décembre 2025.
 - En contribuant à développer des talents à travers les programmes de Mentorat et l'initiative Tremplin pour les jeunes femmes en début de carrière.
- Nous avons souhaité renforcer l'expérience collaborateur, moteur d'engagement et de développement des compétences, grâce à :
 - Une culture apprenante renforcée avec plus de 60 % de comptes LinkedIn Learning activés.
 - Une première édition des Mobilijobs by Indosuez au cœur de l'employabilité et du développement des compétences.

TRANSFORMATION DIGITALE

- La dynamique de croissance de l'adoption des outils digitaux par nos clients s'est confirmée en 2025. Le nombre de clients connectés à nos banques en ligne My Indosuez et My Degroof Petercam progresse de 12 %, tandis que l'utilisation de l'application mobile enregistre une hausse de plus de 25 %.
- Nos clients ont également bénéficié de l'enrichissement et de l'amélioration de fonctionnalités clés :
 - De nouveaux parcours de virements, plus fluides et intuitifs, ont été déployés sur l'application My Indosuez, entraînant une augmentation des transactions en ligne.
 - La plateforme My Degroof Petercam propose désormais la visualisation des crédits, offrant une expérience plus complète à ses utilisateurs.
- L'année 2025 s'est achevée avec un total de 24 069 signatures électroniques dans le Groupe, dépassant largement les objectifs du PMT 2025.
- En 2025, l'accent a été mis sur le renforcement de la sécurisation de la plateforme WDX (notre outil de gestion de la relation client) ainsi que le déploiement d'une nouvelle version apportant de nouvelles fonctionnalités Client Relationship Management / Client Lifecycle Management.
- Azqore, notre filiale spécialisée dans l'externalisation de systèmes d'information et des opérations bancaires, a traité 5 millions d'opérations en 2025 vs 4,4 millions en 2024, soit une hausse en volume de 14 %.
- Une nouvelle équipe Data & AI et une gouvernance data renforcée soutiennent les ambitions du Groupe quant à la valorisation des données et l'innovation, dans le respect des exigences réglementaires. Nous nous appuyons sur la RPA (Robotic Process Automation ou automatisation par les robots) et l'IA pour améliorer l'efficacité de nos processus au service de nos clients et collaborateurs. A fin 2025, 100 % des collaborateurs d'Indosuez sont équipés d'un assistant IA interne sécurisé.

03



← Billet de la Banque d'Indochine.

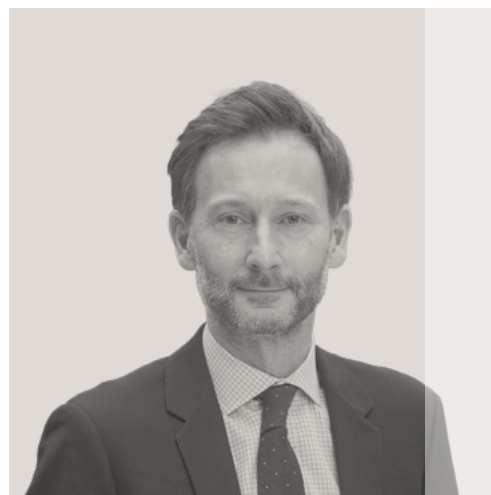
Rapport extra-financier 2025: Notre conviction en matière de développement durable

L'année 2025 n'a pas atteint de records de chaleur, une constatation qui pourrait sembler rassurante. Cependant, cette relative accalmie ne doit pas occulter le fait que les années 2024 et 2023 ont, elles, franchi des seuils historiques sans précédent. La tendance semble irrémédiable et alarmante, d'autant que des vents politiques contraires soufflent à travers le monde, qui continuent à ralentir l'action climatique collective. Une nouvelle COP, cette fois à Belém, n'est parvenue à faire émerger aucun résultat tangible. Une question se pose alors : le dérèglement climatique intéresse-t-il encore quelqu'un ? Heureusement la réponse est clairement positive.

Chez Indosuez, nous sommes convaincus que des initiatives majeures continuent à émerger partout dans l'économie comme dans la sphère publique et que la durabilité des entreprises est devenue un élément essentiel de leur stratégie, tant pour limiter leurs impacts négatifs que pour s'adapter au monde de demain.

C'est pourquoi nous restons déterminés dans notre engagement à promouvoir et à soutenir les changements positifs, persuadés que la continuité dans l'action est la seule voie pour des progrès significatifs. Cette conviction est partagée par le groupe Crédit Agricole qui a récemment réaffirmé ses ambitions dans le Plan Stratégique ACT 2028, au premier rang desquelles son engagement Net Zéro pour 2050.

Heureusement, de nombreuses entreprises gardent le cap vers une économie plus durable, Indosuez est fière de figurer parmi celles-ci et s'engage à rester sur la bonne voie.



Pascal Coulomb

Responsable Développement Durable
Indosuez Wealth Management

Les émissions de gaz à effet de serre restent une préoccupation centrale. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan de réduction, rendu plus difficile par la forte dynamique commerciale que nous connaissons depuis plusieurs années. Pourtant, depuis 2019, nous avons réussi à réduire significativement notre consommation de combustibles fossiles, et nous sommes en bonne voie pour suivre notre trajectoire jusqu'en 2030. Ces progrès nécessitent un engagement soutenu et quotidien de l'ensemble de nos équipes, qui doit être salué.

Notre offre de produits et de services est également une pierre angulaire de notre stratégie. Dans ce domaine nous continuons à progresser avec, par exemple, l'introduction en 2025 de notre première Politique sectorielle dédiée au financement immobilier, détaillée plus loin dans ce Rapport.

Rien de tout cela ne serait possible sans nos collaborateurs, qui sont non seulement les contributeurs clés de cette transformation, mais aussi ses ambassadeurs auprès de nos parties prenantes, et avant tout auprès de nos clients. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à former et sensibiliser nos équipes sur les sujets prioritaires qui guident notre plan d'action.

Nous sommes tous conscients que le climat politique actuel n'est pas propice à la durabilité. Néanmoins, il est important que les entreprises, conscientes des défis auxquels sont confrontés l'économie, leurs employés et la société, restent engagées et résilientes, dans l'attente de conditions plus favorables. Heureusement, de nombreuses entreprises gardent le cap vers une économie plus durable, Indosuez est fière de figurer parmi celles-ci et s'engage à rester sur la bonne voie.

ZOOM SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE : ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SON PLAN STRATÉGIQUE

Le développement durable est un pilier essentiel de l'identité et de la vision à long terme du groupe Crédit Agricole. Avec le lancement de son plan stratégique ACT 2028 le 18 novembre 2025, Crédit Agricole S.A. renforce et accélère son engagement d'être une banque responsable. ACT 2028 place les priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur du modèle économique, visant à amplifier l'impact positif du Groupe tout en soutenant la vitalité régionale et en assurant une transition équitable pour l'ensemble des parties prenantes.

L'ambition pour 2028 est claire : devenir un acteur de premier plan de l'économie régénératrice.

Cette ambition s'appuie sur les réalisations majeures des deux dernières années, qui peuvent se résumer comme suit :

- Assurer des bases solides : le Crédit Agricole a réalisé des efforts significatifs pour intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses opérations, posant les bases des ambitions d'ACT 2028,
- Décarboner les financements : depuis 2019, le Crédit Agricole a réduit de 30 % l'intensité carbone de son portefeuille de crédits aux entreprises. Il reste engagé pour atteindre son objectif netzero d'ici 2050 sur l'ensemble du portefeuille, avec des jalons clairs en 2030 et 2040,
- Être leader de la finance durable : en 2025, le Crédit Agricole a été nommé Meilleure Banque mondiale en finance durable par Euromoney, reflétant la solidité et l'expansion de ses produits et services durables,
- Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation sociale : les programmes d'inclusion financière du Groupe ont élargi l'accès aux services bancaires essentiels pour les populations vulnérables, tandis que son soutien aux entreprises sociales et aux initiatives locales a renforcé la résilience des communautés,
- Renforcer la Gouvernance et la transparence : les critères ESG sont pleinement intégrés dans les cadres de gestion des risques et de rémunération des dirigeants et la surveillance exercée par le Conseil d'Administration garantit une mise en œuvre et une responsabilisation rigoureuses.

ACT 2028 marque un nouveau chapitre dans la démarche de développement durable de Crédit Agricole S.A., en mettant davantage l'accent sur l'amplification de son impact dans des domaines clés :

- Piloter la transition écologique : fort d'une stratégie climat robuste, le Crédit Agricole souhaite poursuivre l'intégration de la nature dans ses activités au travers d'un nouveau service de conseil, Crédit Agricole Capital Naturel, qui vise à faciliter l'adaptation de l'économie au changement climatique.
- Conduire une économie inclusive et une transition juste : ACT 2028 renforce le rôle du Crédit Agricole dans l'accès au logement durable et aux services essentiels pour tous, y compris la rénovation énergétique, la mobilité, la santé et les énergies renouvelables.
- Soutenir des industries tournées vers l'avenir dans les régions : le Crédit Agricole va accélérer son soutien à des secteurs clés comme l'agriculture et l'agroalimentaire, ainsi qu'à des industries stratégiques qui renforcent la souveraineté économique, la recherche et l'innovation.

Ces priorités s'inscrivent pleinement dans la mission du Crédit Agricole de servir l'économie réelle et de répondre aux enjeux les plus pressants de la société et de la planète.

Pour concrétiser ces ambitions, Crédit Agricole S.A. a décliné une série d'engagements concrets dans le cadre d'ACT 2028 :

- Un Ratio d'encours vert/brun de 90/10,
- 240 milliards d'euros de financement pour la transition, couvrant la transition environnementale, l'inclusion sociale et les besoins généraux de transition,
- 1 milliard d'euros de revenus liés aux financements durables, générés par la banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB),
- 600 000 logements accompagnés en rénovation énergétique.

Il est donc clair que la vision et l'ambition de la maison mère d'Indosuez sont solidement établies. Il nous appartient désormais, chez Indosuez, de traduire ces ambitions dans nos propres métiers et de contribuer activement à cette feuille de route partagée.

Favoriser un développement durable: être un acteur financier responsable



La création de valeur durable nécessite une action à trois niveaux:
l'entreprise, nos clients & nos collaborateurs
et nos solutions d'investissement.

ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE

En tant qu'entreprise, nous nous engageons à respecter nos valeurs dans tous les aspects de notre activité - en tant qu'investisseur, employeur et client.

Cela signifie que nous devons élaborer un plan d'action climatique crédible, qui exige une réduction active de notre propre empreinte carbone. D'importants efforts ont déjà été réalisés ces dernières années, en ligne avec l'objectif du Crédit Agricole de réduire de 50 % les émissions d'ici 2030 par rapport au niveau de référence 2019 (émissions directes de gaz à effet de serre, émissions indirectes liées à la consommation d'énergie et émissions liées aux déplacements professionnels). Concernant les déplacements en particulier, des solutions de mobilité douce ont été proposées aux collaborateurs, privilégiant l'électrification des moyens de transport (vélos, scooters, voitures électriques). Une Politique voyage est également appliquée, qui a permis des progrès tangibles : par exemple, les émissions liées au transport aérien ont baissé de 37 % entre 2019 et 2025 (hors Degroof Petercam dont les données ne sont pas encore intégralement disponibles).

En 2025, Indosuez a franchi deux étapes importantes qui soulignent notre ferme engagement à accélérer nos ambitions climatiques :

1. Tout d'abord, nous avons décidé de professionnaliser et de déployer un bilan carbone complet conformément au GHG Protocol. Cette approche couvre l'ensemble du Groupe, y compris ses principales entités et leurs filiales. Il nous permettra de définir ou de confirmer nos priorités ainsi que des leviers spécifiques et de mettre à jour nos plans d'action en conséquence.
2. Ensuite, Indosuez a entamé une démarche de compensation, au travers de projets de décarbonation agricole et forestier via la plateforme Carbioz. Dans le cadre de ce programme pluriannuel, Indosuez a décidé de compenser 2068 tonnes de CO₂ sur 2025 (empreinte estimée qui sera confirmée lors de l'expertise finale en fin de projet).

Cependant, notre impact s'étend au-delà des considérations environnementales. Indosuez met également en œuvre depuis de nombreuses années une politique RSE ambitieuse, activement partagée et incarnée par nos collaborateurs. Quatre thèmes forment l'épine dorsale de cette stratégie : la cohésion sociale, l'éducation, la protection des ressources en eau et la santé humaine. Ces thématiques sont déclinées autour de quatre axes : Le mécénat direct d'entreprise, les actions solidaires, le mécénat de compétences ainsi que nos fondations.

Dans l'ensemble du Groupe, chaque collaborateur peut consacrer jusqu'à deux jours par an à une cause qui lui tient à cœur, que ce soit via le mécénat de compétences, l'engagement auprès de nos fondations, la participation à des actions solidaires ou simplement par le biais de nos programmes « Euro solidaire ». Actives dans les zones géographiques où le groupe Indosuez est implanté, nos trois fondations ont soutenu plus de 83 projets dans le monde en 2025, pour un montant global de 3 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année, plus de 1100 collaborateurs ont participé à ces initiatives, ce qui représente 25 % de nos effectifs.

Du point de vue de la gouvernance, nous défendons les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité dans la conduite de nos activités. En 2025, nous avons considérablement renforcé et réorganisé notre gouvernance concernant le développement durable, suite à l'intégration de Degroof Petercam. Plusieurs comités ont été restructurés afin d'établir un modèle de gouvernance efficace et robuste, capable de piloter les risques et d'accompagner notre stratégie de durabilité. La plus haute instance - le Comité Finance Durable - réunissant les responsables de tous les métiers, se réunit trois fois par an. Par ailleurs, une formation a été proposée aux membres de nos Conseils d'administration, dédiée au développement durable et aux enjeux climatiques, à la fois pour Indosuez mais aussi au-delà.

Dans un paysage économique, géopolitique et réglementaire qui continue d'évoluer rapidement, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de nos responsabilités, l'amélioration de la formation en matière de développement durable de nos équipes, et l'information de nos clients sur cette dimension devenue essentielle à la gestion de leur fortune.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Une transition durable est un parcours collectif dans lequel toutes nos parties prenantes doivent être accompagnées et soutenues pour réussir. Indosuez s'engage donc à encourager et permettre pour tous des comportements plus responsables.

Collaborateurs

En tant qu'employeur inclusif et socialement responsable, Indosuez met en œuvre un large éventail d'initiatives pour accompagner son personnel, sous l'impulsion de la Direction des Ressources Humaines, autour de deux axes :

1. L'égalité des chances (mixité avec plus de 45 % de femmes dans les instances dirigeantes ; briser le plafond de verre avec le programme Tremplin ; l'accompagnement de nos talents à travers le programme de mentorat ou le séminaire Together ; des plans de successions équilibrés et un plan Jeunesse volontariste, avec plus de 500 jeunes recrutés entre 2022 et 2025...),
2. Une culture apprenante et de développement des compétences (plus de 60 % d'activation de comptes LinkedIn Learning ; 1ère édition des Mobilijobs by Indosuez en 2025...).

Chaque année, une enquête mondiale invite tous les employés à partager leurs points de vue et leurs attentes concernant la stratégie, les opérations internes et les objectifs d'Indosuez. Les résultats sont analysés et communiqués aux collaborateurs et au Comité de Direction Générale, alimentant ainsi notre démarche d'amélioration continue. En 2025, la participation à cette enquête a atteint un taux de 82 %.

Des efforts importants ont été déployés pour renforcer notre culture d'entreprise commune. Plus de 500 managers ont participé à deux webinaires organisés en septembre 2025, dédiés à ce thème. Notre culture est ancrée dans les valeurs d'ETHICA - Excellence - Teaming up - Humane - Intrapreneurial - Client centric - As one. Maintenir un haut niveau d'engagement des collaborateurs, c'est aussi offrir un ensemble complet et attractif de rémunérations et d'avantages sociaux, y compris des régimes de congés parentaux favorables et des couvertures d'assurances complémentaires dans l'ensemble du groupe en cas d'accident de la vie.

Clients

Nous accompagnons nos clients dans leur transition durable grâce à des rendez-vous individuels, des conférences et des séances de sensibilisation ainsi qu'à l'échange régulier d'études et d'expertises de marché. Chez Indosuez, nous sommes persuadés que le dialogue avec nos clients est la partie la plus matérielle de notre activité. Au-delà de l'offre de solutions adaptées, intégrant la durabilité, c'est la qualité du dialogue entretenu avec eux qui importe le plus, qui permet d'expliquer objectivement et de manière transparente comment les considérations de durabilité peuvent avoir des conséquences sur leur fortune mais aussi quel impact ont leurs investissements sur l'environnement. Au cours des deux dernières années, Degroof Petercam a fortement investi dans le développement de compétences liées au développement durable au sein de ses équipes dédiées aux clients. Cette démarche est désormais adoptée dans les autres entités du groupe Indosuez pour favoriser encore l'appropriation de cette thématique. En 2025, d'importants efforts de formation au développement durable (pour la plupart obligatoires) ont été déployés, y compris pour nos Administrateurs.

Sociétés dans lesquelles nous investissons

Au travers de notre activité de gestion d'actifs, chez Degroof Petercam Asset Management (DPAM) notamment, nous nous efforçons d'agir en tant qu'actionnaire responsable et actif. Cela renforce notre capacité à influencer les stratégies à long terme des entreprises, à soutenir leur transition et à maintenir un dialogue constructif et tourné vers l'avenir. L'actionnariat actif comprend à la fois le vote en assemblée générale annuelle et le dialogue direct avec les équipes dirigeantes des entreprises pour promouvoir le développement durable et encourager des parcours de transition plus ambitieux.

1. **Vote** : La cohérence de notre stratégie de vote est essentielle pour défendre nos engagements en matière de responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Notre approche repose sur un vote actif, éclairé par l'expertise de nos équipes et de partenaires externes, afin d'accompagner la transition climatique et d'exiger des organes de décision un haut niveau de responsabilité face aux enjeux ESG. Présente sur les principaux marchés mondiaux (Amérique, Europe et Asie), notre politique se distingue par des prises de position indépendantes, guidées par nos convictions. Nous instaurons un dialogue direct et continu avec les entreprises pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, jouant pleinement notre rôle d'acteur financier durable. Au cours de l'exercice 2025, nous avons participé aux assemblées d'actionnaires de 1257 sociétés, statuant sur 19953 résolutions.

2. **Engagement** : L'engagement constitue le pilier central de notre démarche d'investisseur responsable, visant à accompagner les entreprises et les pays dans leur transition et à répondre efficacement aux enjeux ESG, plutôt que de les exclure. Malgré un contexte politique parfois moins propice à l'expression publique sur l'engagement collaboratif, nous demeurons pleinement impliqués dans les principales initiatives du marché. Notre engagement se veut global et cohérent, avec pour objectif de réduire les impacts négatifs liés à certaines activités de nos investissements, tout en agissant sur nos priorités : le climat, la biodiversité, les droits humains et la bonne gouvernance. Au cours de l'année 2025, nous avons mené des actions d'engagement actives auprès de 220 entreprises, avec un dialogue constructif et durable, afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques. Cet engagement continu témoigne de notre responsabilité fiduciaire et de notre détermination à générer un impact positif et mesurable sur l'ensemble de nos investissements.

Finance durable plus largement

L'adhésion de notre principale société de gestion, DPAM, aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies souligne notre volonté plus large de promouvoir les principes ESG dans le secteur financier et au-delà. En juin 2025, CFM Indosuez a été un sponsor actif du Blue Economy and Finance Forum à Monaco, dans le cadre de la conférence des Nations unies sur les océans. Cet engagement vient naturellement compléter notre partenariat de longue date avec l'Institut océanographique, lancé en 2020, visant à explorer comment les acteurs financiers peuvent contribuer au développement d'une économie bleue durable.

En 2025, d'importants efforts de formation au développement durable ont été déployés, y compris pour nos Administrateurs.

PROPOSER DES SOLUTIONS DURABLES

Au-delà de notre propre empreinte opérationnelle, notre impact le plus significatif se situe en aval de la chaîne de valeur via nos portefeuilles de financements et d'investissement, tant au plan environnemental que sociétal.

Le premier domaine à considérer est celui des crédits immobiliers, qui représente la majorité de nos encours. En 2025, une première initiative a été lancée au niveau du Groupe, demandant aux équipes de collecter les Certificats de Performance Énergétique (ou équivalent) pour tous les biens financés à partir de 2026. Cela marque une nouvelle façon de travailler pour nos équipes, qui vont désormais discuter avec leurs clients de la performance énergétique de leur patrimoine immobilier et, dans certains cas, proposer que des travaux d'amélioration soient réalisés.

La deuxième composante, la plus matérielle, provient de la gestion des actifs de nos clients, qui dépassent 200 milliards d'euros et génèrent indirectement des émissions de gaz à effet de serre significatives. Nos actions en la matière représentent sans aucun doute notre contribution la plus décisive au développement durable. Nous surveillons de près, atténuons et améliorons continuellement notre compréhension des principaux impacts négatifs associés à nos investissements.

Pour traduire l'ambition Net Zero du groupe Crédit Agricole, reprise à notre compte, nous continuerons à nous appuyer sur notre approche existante, en tirant parti de l'expertise de notre principal gestionnaire d'actifs, DPAM. DPAM elle-même continue d'être engagée dans ses objectifs et plans Net Zero tels qu'annoncés en novembre 2022. Notre plan d'actions prévoit notamment l'intégration d'indicateurs d'alignement à la trajectoire carbone ainsi que d'analyses approfondies au sein de notre univers d'investissement. Au-delà des approches d'exclusions, nous considérons que l'évaluation des enjeux ESG constitue une dimension incontournable de notre analyse fondamentale. Examiner des indicateurs clés de durabilité, tels que les trajectoires carbone, la consommation d'eau ou l'efficacité dans l'utilisation des ressources, nous permet d'appréhender plus finement la qualité des modèles d'affaires et leur capacité à créer de la valeur de manière résiliente et responsable. L'intégration de ces éléments vient ainsi enrichir notre lecture des fondamentaux financiers, qui demeurent le socle de nos décisions d'investissement.

Tout au long de l'année 2026, notre nouvelle méthodologie ESG sera déployée dans nos offres durables. L'expertise de DPAM, illustrée par sa première place dans le classement Responsible Investments Brands Index TM 2025, pour la deuxième année consécutive, sera un facteur clé de cette transition.

Suite à la fusion d'Indosuez et de Degroof Petercam, un travail important a été entrepris pour assurer le meilleur continuum de produits et de services pour nos clients, avec la durabilité à son cœur pour refléter les préférences individuelles des clients. Fin 2025, 87% des fonds publics du Groupe intégraient des considérations ESG.

Outre la réduction des impacts négatifs, Indosuez promeut également les impacts positifs au travers d'un ensemble de stratégies d'investissement orientées sur l'impact (qualifiées article 9 au sens de la réglementation SFDR).

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement patrimonial holistique qu'Indosuez offre à ses clients, nous avons développé un service de conseil en philanthropie. En effet, nombreux sont nos clients qui souhaitent donner davantage de sens à leur patrimoine en mettant tout ou partie de celui-ci au service de projets philanthropiques ou d'intérêt général. Les objectifs de ces projets peuvent être très divers : intégration sociale, éducation, santé, préservation de l'environnement, promotion du patrimoine culturel, ... Quel que soit le thème de l'initiative philanthropique et son ampleur géographique, nos équipes de wealth structuring et de conseil en philanthropie sont à même d'accompagner ensemble nos clients dans la mise en œuvre de leurs projets. Grâce à l'expérience de terrain de nos équipes, acquises notamment au sein de nos trois fondations, notre accompagnement est double et couvre tant le projet philanthropique lui-même (orientation stratégique des projets, contacts avec le tissu associatif, mesure d'impact, ...) que la manière de le structurer juridiquement en fonction de l'environnement du client et de sa famille, et des caractéristiques du projet lui-même.

*Nombreux sont nos clients
qui souhaitent donner
davantage de sens à leur
patrimoine en mettant tout ou
partie de celui-ci au service
de projets philanthropiques
ou d'intérêt général.*

PRIORITÉS POUR 2026

L'année dernière, nos efforts ont été principalement consacrés à l'intégration de Degroof Petercam et DPAM au sein d'Indosuez. Avec cette phase essentielle désormais achevée avec succès, nous sommes prêts à accélérer en capitalisant sur les savoir-faire, compétences et atouts combinés d'Indosuez, Degroof Petercam et Crédit Agricole.

Dans un paysage économique, géopolitique et réglementaire qui continue d'évoluer rapidement, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de nos responsabilités, l'amélioration de la formation en matière de développement durable de nos équipes, et l'information de nos clients sur cette dimension devenue essentielle à la gestion de leur fortune.

Notre ambition est d'ancrer la durabilité de manière pragmatique et significative dans nos activités, décisions et développements - toujours au service des meilleurs intérêts de nos clients et de la société.

CO ₂ (tonnes)	2024
Scope 1 & 2	4 420
Infrastructures de l'entreprise	3 109
Flotte de véhicule	989
Autre	322
Scope 3	60 389
Achats de produits et de services	46 702
Biens d'équipements	8 128
Déplacements domicile-travail	3 053
Déplacements professionnels	1 766
Activités liées à l'énergie	1 283
Déchets	456
Services digitaux	1
Total	64 809

EN RÉSUMÉ :

- Baisse de 28 % de la consommation d'électricité entre 2019 et 2025*
- Diminution de 37 % des émissions liées aux déplacements en avions entre 2019 et 2025*
- Stratégie de compensation carbone lancée à travers Carbioz dans le cadre du « Label Bas Carbone » français
- Expertise ESG interne renforcée (87 % des fonds publics gérés sont art.8/9)
- Gouvernance ESG améliorée
- Formation d'une demi-journée sur le changement climatique proposée à tous les Administrateurs (35 participants)
- Cadre de durabilité établi pour les prêts immobiliers (Min. 80 % des nouveaux crédits immobiliers résidentiels avec un Certificat de Performance Énergétique « D »)
- 82 % des collaborateurs ont participé à l'enquête interne annuelle
- 45 % de femmes au sein des Comités de Direction
- Environ 3 millions d'euros de subventions accordées à 83 projets dans le monde
- Plus de 1 100 collaborateurs ont participé à des projets RSE au sein du groupe
- Bilan carbone complet lancé pour l'ensemble du groupe
- DPAM de nouveau classée première dans l'indice Responsible Brand 2025
- 9 prix majeurs accordés à Indosuez Investment Management en 2025, dont 4 prix ESG

(*) hors Degroof Petercam, intégré au groupe en 2024

Le mécénat chez Indosuez en France

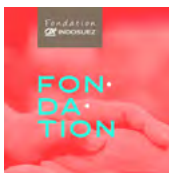
Chez Indosuez, chaque collaborateur dispose de deux jours par an, sur son temps de travail, pour s'engager sur une cause qui lui tient plus particulièrement à cœur.

Ce dispositif revêt plusieurs réalités et permet :

- D'instruire des dossiers de candidature reçus par la Fondation Indosuez, en vue d'un passage devant son Comité Exécutif, décisionnaire,
- De contribuer concrètement aux actions d'associations, via le mécénat de compétence proposé dans la plateforme *j'Agis* de Crédit Agricole S.A., sur des thématiques variées sociales ou environnementales,
- De participer à des actions solidaires à différentes périodes de l'année (courses solidaires ou collectes par exemple),
- D'intégrer le programme « arrondi solidaire » d'Indosuez, qui permet à chacun de donner, chaque mois, quelques centimes de son salaire au profit de la Fondation Indosuez Europe.

En cohérence avec le mécénat d'Indosuez Wealth Management, le mécénat d'Indosuez en France cible quatre thématiques : l'inclusion sociale, la santé, l'éducation et la protection de l'eau et des océans. Chaque thématique se traduit par un partenariat privilégié avec une association ou une fondation qui agit au bénéfice de celle-ci.

En 2025 nos partenariats se sont concentrés sur :



LA FONDATION INDOSUEZ EUROPE

29 collaborateurs d'Indosuez en France ont participé aux instructions, en binôme la plupart du temps. A l'issue de ce travail d'analyse et d'échange avec les associations 6 projets ont finalement été retenus. Depuis sa création en 2012, la Fondation Indosuez Europe a accompagné plus de 120 projets associatifs innovant, principalement en France.



L'INSTITUT DU CERVEAU

Créé en 2010, l'Institut du Cerveau œuvre pour mieux comprendre le fonctionnement du cerveau humain et trouver des remèdes aux différentes pathologies qui l'affectent. Au sein de l'Institut, 29 équipes de recherche internationales travaillent ensemble, en lien étroit avec les équipes soignantes de l'hôpital Pitié Salpêtrière et les patients. Plus particulièrement, Indosuez est partenaire du programme NeuraL, qui favorise le passage des programmes de recherche réalisés en laboratoires vers la création d'une start-up, pour proposer une solution de traitement aux malades. En 2025, au sein du programme, la start-up Cicaneuro a ainsi été créée, qui développe un candidat médicament contre la maladie de Parkinson.



CAFÉ JOYEUX

Café Joyeux œuvre pour l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap, en leur proposant de travailler au sein de cafés et en les formant à cet effet. Partenaire historique depuis l'ouverture du premier restaurant à Rennes en 2017, Indosuez a accompagné en 2025 le lancement d'un nouveau centre de formation, qui permettra d'accueillir à la fois des apprenants, futurs diplômés, mais aussi des managers désireux de se former au management inclusif. Pour rappel, en 2023 un Café Joyeux a ouvert dans le siège du groupe Crédit Agricole, à Paris.



LA FONDATION DE LA VOCATION

Créée en 1959 par Marcel Bleustein-Blanchet, par ailleurs créateur de l'agence Publicis, la Fondation de la Vocation accompagne des jeunes passionnés pour leur permettre d'atteindre leur rêve. Depuis l'origine, plus de 1700 lauréats ont pu, grâce à cette aide, révéler leur talent. A titre d'exemple : Yves Coppens, lauréat en 1963, qui a découvert « Lucy » en 1974. En 2025, parmi les 31 lauréats, Indosuez a plus particulièrement accompagné la jeune pilote Marie Benchaiba, pour qu'elle puisse achever sa formation.



LA FONDATION DE LA MER

Dédiée à l'océan, la Fondation de la Mer, créée en 2015, œuvre de diverses manières pour protéger le premier puits de carbone sur Terre. Lutte contre les pollutions plastiques, protection de la biodiversité marine, éducation des plus jeunes ou soutien à la recherche, la Fondation de la Mer agit au quotidien au bénéfice de cet écosystème central et indispensable tant à la vie humaine qu'à l'économie. En 2025 c'est par le biais d'une action de solidarité collective portée par les collaborateurs d'Indosuez en France, le « Citizen day », que ce soutien a pu se concrétiser.



LE PHILANTHRO-LAB

A la fois incubateur, coworking et lieu de formation dédié aux associations et fondations, le Philanthro-Lab fait également la promotion de la philanthropie auprès des donateurs, particuliers ou entreprises. Partenaire depuis plusieurs années, Indosuez apporte son soutien au programme d'incubation, afin que de jeunes projets associatifs puissent « grandir » et se développer avec le niveau de compétences adapté.

En complément de ces partenariats suivis depuis plusieurs années, Indosuez en France a également accompagné en 2025 :

L'AFM Téléthon, en participant aux côtés de Crédit Agricole CIB et d'autres établissements financiers à un événement solidaire qui a permis de lever des fonds au profit de l'association,

L'ANAMACAP, qui agit contre le cancer de la prostate, en s'associant, avec ses collaborateurs, à « Movember » en fin d'année.

448,148
04.
CENTS

EUR EN INDO-CHINE EN ESPÈCES

L'Administrateur Directeur



448,148



Billet de la Banque d'Indochine.

Rapport de gestion 2025 CA Indosuez

*« L'année 2025 restera
dans l'histoire d'Indosuez
Wealth Management
en France comme un
millésime exceptionnel. »*



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Message de la direction de CA Indosuez

L'année 2025 restera comme un millésime exceptionnel pour Indosuez Wealth Management en France, marquée par une dynamique de transformation, de croissance et de mobilisation collective.

Dans un contexte international toujours instable et face à des enjeux géopolitiques majeurs, Indosuez a su poursuivre son développement, tout en s'adaptant aux besoins du marché, témoignant de la solidité de son modèle et de la pertinence de ses choix stratégiques.

Nos encours atteignent 47,7 milliards d'euros, en hausse de 4,7 milliards.

Le Produit Net Bancaire croît de 49% à 496,4 millions d'euros, en raison notamment de versements exceptionnels de dividendes de Banque Degroof Petercam et CFM Wealth Management, tandis que nos charges d'exploitation s'élèvent à 211,9 millions d'euros (+13%). Le résultat brut d'exploitation est de 284,5 millions d'euros contre 145,6 millions d'euros en 2024.

La production nette est positive à hauteur de +2,9 milliards €.

Cette année 2025 a été marquée par l'intégration réussie des équipes Degroof Petercam Wealth Management et l'accueil de leurs clients, ainsi que par la création d'Indosuez Corporate Advisory, nouvelle entité dédiée à l'accompagnement global des entrepreneurs. Ces évolutions illustrent notre capacité à renforcer notre positionnement et à élargir notre offre, tout en restant fidèles à notre exigence de qualité.

Notre activité commerciale a été très dynamique, avec une production nette exceptionnelle notamment dans les segments Ultra High Net Worth et Gestion de Fortune, et une bonne performance sur la clientèle des Tiers Gérants. Le succès des produits structurés à capital garanti auprès des clients se poursuit. Les performances de nos gestions ont été reconnues, notamment avec quatre prix obtenus par les fonds Indosuez Gestion en 2025, illustrant la qualité de notre expertise.

L'année 2025 a également été celle de la célébration des 150 ans d'Indosuez, symbole de notre capacité à nous adapter, à innover et à transmettre, génération après génération, l'énergie et la détermination qui font la force de notre banque.

Tous les objectifs du précédent Plan à Moyen Terme Ambitions 2025 ont été atteints. Le nouveau Plan à Moyen Terme 2026-2028, présenté en fin d'année, s'articule autour de plusieurs axes structurants : développer la conquête commerciale avec une segmentation affinée, accélérer la promotion des actifs réels et des Private Markets, et renforcer la coordination et les synergies avec le groupe Crédit Agricole. Ce plan vise à renforcer la position d'Indosuez en France comme partenaire de référence des clients fortunés, en valorisant l'innovation, la transversalité des équipes et une organisation adaptée aux évolutions du marché et aux attentes de nos clients.

Rapport de gestion 2025

COMPTE DE RÉSULTAT 2025

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	77 781	93 231	-15 450	-17%
Commissions	124 717	116 807	7 910	7%
Dividendes	264 240	100 561	163 679	163%
<i>dont CFA - Monaco</i>	101 106	18 963	82 142	433%
<i>dont BDP</i>	89 140	-	89 140	n/a
<i>dont CA Indosuez Suisse</i>	57 132	57 843	-710	-1%
<i>dont Indosuez Gestion</i>	15 000	15 500	-500	-3%
<i>dont Valbaume</i>	1 500	-	1 500	n/a
<i>dont CAIW Asset Management</i>	-	8 000	-8 000	-100%
<i>dont Brillhac</i>	348	252	96	38%
<i>dont CA Indosuez Wealth Europe</i>	-	-	-	n/a
<i>dont BPI France</i>	2	3	-1	-19%
<i>dont DPF</i>	12			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4 872	5 696	-824	-14%
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	24 792	16 633	8 159	49%
PRODUIT NET BANCAIRE	496 402	332 929	163 473	49%
Charges générales d'exploitation	-205 726	-182 334	-23 392	13%
<i>dont Charges de personnel</i>	-107 321	-95 311	-12 011	13%
<i>dont Frais informatiques</i>	-49 956	-38 570	-11 386	30%
<i>dont Autres frais d'exploitation</i>	-48 449	-48 453	5	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-6 196	-4 987	-1 209	24%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	284 479	145 607	138 872	95%
Coût du risque	-767	-485	-283	58%
RESULTAT D'EXPLOITATION	283 712	145 122	138 590	95%
Résultat net sur actifs immobilisés	-45 760	81 999	-127 759	-156%
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-3 834	-2 217	-1 618	73%
RESULTAT AVANT IMPOT	234 117	224 904	9 213	4%
Résultat exceptionnel	-3	-2	-1	52%
Impôt sur les bénéfices	-8 532	-12 637	4 105	-32%
RESULTAT NET	225 583	212 265	13 317	6%

DES RÉSULTATS 2025 EN FORTE PROGRESSION

Les revenus commerciaux sont restés dynamiques sur l'année 2025 (+7%), après une progression de 9% en 2024. Le succès des produits structurés à capital garanti auprès des clients se poursuit : les encours placés progressent près de 1Md et génèrent 30 M€ de revenus.

La hausse des marchés boursiers français et internationaux est favorable aux bonnes performances des portefeuilles des clients et participent au bon niveau des commissions sur les mandats de gestion, qui sont calculés sur les AuM au 31 décembre.

CA Indosuez, entité mère du métier Indosuez, voit les dividendes reçus progresser de 164 M€. En effet, la Banque Degroof Petercam et CFM Indosuez ont réalisé des versements exceptionnels sur l'année 2025.

CA Indosuez est par ailleurs structurellement collectrice de liquidité et observe une hausse des dépôts de 136 M€. CA Indosuez propose des taux de rémunération performants sur les DAT dont le capital est important.

Les frais progressent de +13%. L'augmentation de la masse salariale résulte de l'intégration des 30 salariés venant de l'entité DPWM, des éléments exceptionnels et une hausse importante des frais informatiques.

Les frais liés à l'acquisition Degroof Petercam sont en forte diminution et s'élèvent à 9,5 M€ fin 2025, contre 22,1 M€ fin 2024. Il s'agit des frais liés à des prestations de conseil, des assurances, et de l'assistance Crédit Agricole CIB.

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE ÉLEVÉE

La qualité des relations d'affaires construites et adaptées avec l'ensemble des Caisses Régionales, notamment dans l'identification, le sourcing et le suivi des dossiers, permettent un flux solide de

démarches. 519 nouveaux dossiers ont été présentés à Indosuez, soit un niveau en retrait de -30%. Cette baisse est liée à une volonté partagée entre les CRCA et CA Indosuez de collaborer avec des clients ayant un niveau d'AuM apporté au minimum de 3 M€ à 5 M€. La qualité et la diversité des produits disponibles permettent à CA Indosuez d'être compétitive face à la concurrence. L'acquisition de la Banque Degroof Petercam a renforcé le positionnement de CA Indosuez France sur le marché de la Banque Privée et représente un facteur d'attraction des clients UHNW.

Le développement de la conquête clientèle en direct progresse fortement pour atteindre 40% de la collecte nette (soit 1,2 Mds€).

La hausse des marchés financiers permet à l'encours de fortune de progresser de 1,8 Mds€.

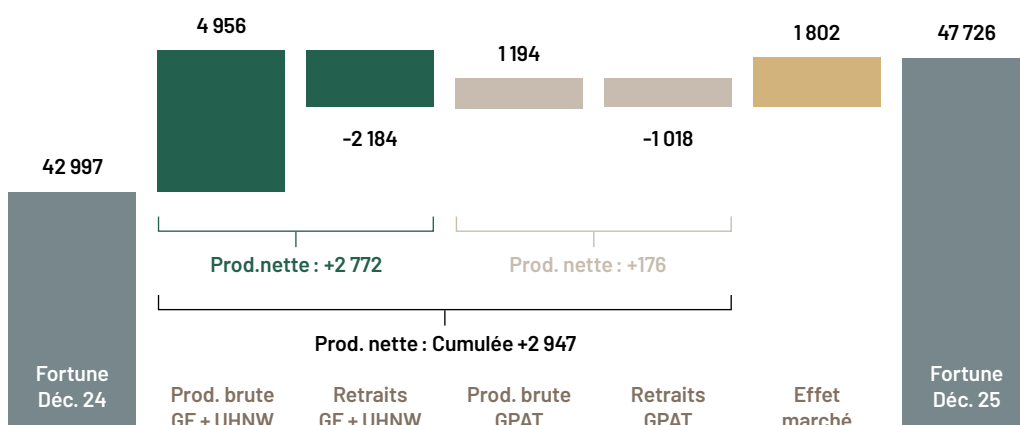
La production nette est positive à hauteur de +2,9 Mds€. Le segment de clientèle Grande et très grande UHNW – contribue pour +2,8 Mds€.

Le segment Gestion de Patrimoine est en légère collecte : +176 M€ ; la commercialisation des mandats LIV (Loi Industrie Verte) permet de générer une collecte positive sur le 2^{ème} semestre 2025. Le besoin de liquidité de certaines Caisses Régionales les conduit à favoriser les produits bilanciaux proposés aux clients. Cette situation est une concurrence naturelle et pèse sur la captation des AuM de la part de CA Indosuez France.

EVOLUTION DE LA FORTUNE

La fortune progresse de +4,7 Mds€ et atteint 47,7 Mds€ à fin décembre 2025. Cette hausse est le reflet de l'activité commerciale et ne prend pas en compte les actifs provenant du portefeuille de DPWM (+1 Md€ transféré en juin 2025).

A noter que la borne « Fortune Décembre 2024 » est Proforma, et intègre les encours venant de l'entité DPWM. La part du courtage assurance-vie ressort à 25 Mds€ et représente 52% des encours.



AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2025 sont proposées dans le projet de résolutions du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Société.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	225 582 559.80 €
Report à nouveau	65 671 639.52 €
Soit un bénéfice disponible de	291 254 199.32 €
Ainsi qu'il suit :	
Réserve légale	11 279 127.99 €
Dividendes aux actionnaires	278 130 877.34 €
Report à nouveau	1 844 193.99 €
TOTAL	291 254 199.32 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Capital social : 853 571 130 euros

Valeur Nominale des actions : 15 euros

NOMBRE D' ACTIONS PAR ACTIONNAIRE :

Crédit Agricole Cib : 56 904 741

Indosuez Participations : 1

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2022	2023	2024
Dividende par action	1,93	0	5,27

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40% prévu par le 2^{ème} paragraphe du 3^{ème} alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

ACTIVITE DES FILIALES EN 2025

DEGROOF PETERCAM

La société Banque Degroof Petercam, société de droit belge au capital de 34,2 M€ dont le siège social se situe à Bruxelles, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de gestion d'actifs et de banque d'investissement, a réalisé un PNB de 459,5 M€ en 2025 contre 605,5 M€ en 2024 (le PNB 2024 retraité est de 459,1 M€ suite à la sortie du pôle luxembourgeois en avril 2025).

Son résultat net s'établit à 60,6 M€.

Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 994,4 M€ contre 1 082,8 M€ en 2024.

CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA

La société CA Indosuez (Switzerland) SA, société de droit suisse au capital de 1 026,6 MCHF dont le siège social se situe à Genève, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de banque commerciale et de financement de matières premières, a réalisé un PNB de 398,0 MCHF en 2025 contre 387,9 MCHF en 2024.

Son résultat net s'établit à 54,1 MCHF.

Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 1 636,1 MCHF contre 1 636,4 MCHF en 2024.

CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)

La société CA Indosuez Wealth(Europe), société de droit luxembourgeois au capital de 716,1 M € dont le siège social se situe 39, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, spécialisée dans la banque privée, a réalisé un PNB de 226 M€ en 2025 contre 170,6 M€ en 2024.

Son résultat net s'établit à 18,9 M€.

Ses capitaux propres s'élèvent à 955,0 M€ contre 643,6 M€ en 2024.

CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion augmentent de 13,2% pour atteindre 17,8 Mds€ fin 2025 contre 15,9 Mds€ fin 2024.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive d'un montant égal à 819,1 M€, dont +88,6 M€ sur les OPC tous souscripteurs, +535,9 M€ sur les mandats de gestion, +49,9 M€ sur les OPC dédiés et +127,0 M€ sur les OPC Private Equity.

Le PNB de la société de gestion (commissions nettes) est en hausse de +1,4 % et atteint 51,3 M€, contre 50,6 réalisés en 2024. Le résultat brut d'exploitation ressort à 28,3 M€, également en baisse de -4,07 % par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net au 31 décembre 2025 s'établit à 21,0 M€ contre 22,0 M€ en 2024.

AZQORE SA

La société Azqore SA, société de droit suisse au capital de CHF 7292 000 dont le siège social se situe à Lausanne (Suisse), spécialisée dans la sous-traitance informatique et le back office pour le compte d'établissements bancaires ou financiers tiers a réalisé un chiffre d'affaires de 192,2 MCHF en 2025 contre 187,4 MCHF en 2024.

Son résultat courant avant impôt s'établit à 6 MCHF. Ses capitaux propres s'élèvent à 57,0 MCHF contre 51,0 MCHF en 2024.

Les éléments financiers concernant l'activité de CFM remontent via 2 holdings. Les données d'activité de ces entités ne sont pas pertinentes.

EVOLUTIONS 2025 ET PERSPECTIVES

A la suite des négociations entre la FNCA et CA Indosuez opérées en 2023, les taux de rétrocession en faveur des CRCA ont progressé de 20% à 30% pour la Gestion de Fortune et de 50% à 65% pour nombre de produits en Gestion de Patrimoine en cible. La hausse de ces taux de rétrocession a été progressive sur 2 années; en 2025, les taux cible s'appliquent.

La fusion absorption de DPWM opérée le 23 juin 2025 a mobilisé de nombreux collaborateurs. 1 Mds€ d'encours clients a été repris chez CA Indosuez et 30 collaborateurs ont été intégrés.

La fusion est avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

Les synergies avec l'activité Corporate Finance (DPF) augurent un vrai relais de croissance et un savoir-faire différenciant auprès de la clientèle des chefs d'entreprises de taille intermédiaire.

CA Indosuez a lancé un nouveau canal de distribution de ces produits et savoir-faire auprès de la clientèle des Caisses Régionales : GF Select.

Sur le modèle de la Gestion de Patrimoine, les CRCA conservent intégralement la relation client et bénéficie des produits réservés à la clientèle de Gestion de Fortune. Le taux de rétrocession des éléments de revenu est de 50%.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français CA Indosuez bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Crédit Agricole CIB., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis - CS 70052, 92547 Montrouge CEDEX.

Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole CIB peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ca-cib.fr/fr/informations-reglementees>

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

« Les synergies avec l'activité Corporate Finance (DPF) augurent un vrai relais de croissance et un savoir-faire différenciant auprès de la clientèle des chefs d'entreprises de taille intermédiaire. »

RÉSULTATS STATUTAIRES

Compte de résultat social synthétique - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

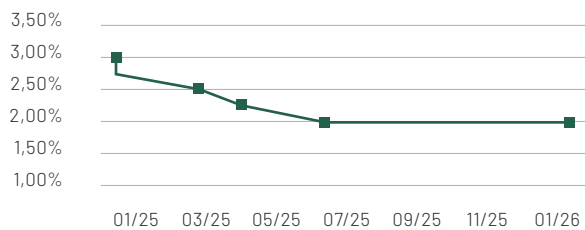
(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	77 781	93 231	-15 450	-17%
Commissions	124 717	116 807	7 910	7%
Dividendes	264 240	100 561	163 679	163%
<i>dont CFA - Monaco</i>	<i>101 106</i>	<i>18 963</i>	<i>82 142</i>	<i>433%</i>
<i>dont BDP</i>	<i>89 140</i>	<i>-</i>	<i>89 140</i>	<i>n/a</i>
<i>dont CA Indosuez Suisse</i>	<i>57 132</i>	<i>57 843</i>	<i>-710</i>	<i>-1%</i>
<i>dont Indosuez Gestion</i>	<i>15 000</i>	<i>15 500</i>	<i>-500</i>	<i>-3%</i>
<i>dont Valbaume</i>	<i>1 500</i>	<i>-</i>	<i>1 500</i>	<i>n/a</i>
<i>dont CAIW Asset Management</i>	<i>-</i>	<i>8 000</i>	<i>-8 000</i>	<i>-100%</i>
<i>dont Brillhac</i>	<i>348</i>	<i>252</i>	<i>96</i>	<i>38%</i>
<i>dont CA Indosuez Wealth Europe</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n/a</i>
<i>dont BPI France</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>	<i>-19%</i>
<i>dont DPF</i>	<i>12</i>			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4 872	5 696	-824	-14%
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	24 792	16 633	8 159	49%
PRODUIT NET BANCAIRE	496 402	332 929	163 473	49%
Charges générales d'exploitation	-205 726	-182 334	-23 392	13%
<i>dont Charges de personnel</i>	<i>-107 321</i>	<i>-95 311</i>	<i>-12 011</i>	<i>13%</i>
<i>dont Frais informatiques</i>	<i>-49 956</i>	<i>-38 570</i>	<i>-11 386</i>	<i>30%</i>
<i>dont Autres frais d'exploitation</i>	<i>-48 449</i>	<i>-48 453</i>	<i>5</i>	<i>0%</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-6 196	-4 987	-1 209	24%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	284 479	145 607	138 872	95%
Coût du risque	-767	-485	-283	58%
RESULTAT D'EXPLOITATION	283 712	145 122	138 590	95%
Résultat net sur actifs immobilisés	-45 760	81 999	-127 759	-156%
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-3 834	-2 217	-1 618	73%
RESULTAT AVANT IMPOT	234 117	224 904	9 213	4%
Résultat exceptionnel	-3	-2	-1	52%
Impôt sur les bénéfices	-8 532	-12 637	4 105	-32%
RESULTAT NET	225 583	212 265	13 317	6%

Contexte

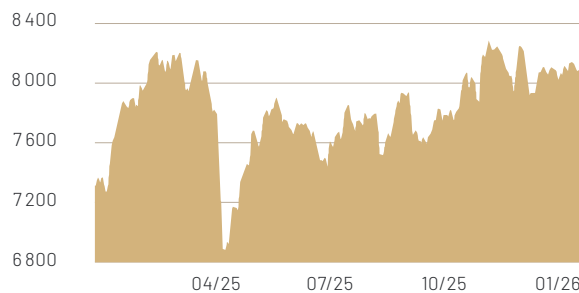
La progression du marché des actions permet d'offrir des rendements performants aux clients sur les profils équilibre et dynamique. La gestion d'Indosuez Gestion a été récompensée par 4 récompenses en décembre 2025.

La maîtrise de l'inflation et la circonscription des conflits russo-ukrainien et palestino-israélien incitent les marchés à réaliser une baisse progressive des taux directeurs. L'année 2025 a été marquée par 4 baisses des taux BCE.

Taux BCE en 2025



Evolution de l'indice CAC 40 sur l'année



En France, l'indice CAC 40 a démarré l'année à 7381 points et clôturé à 8150 points, soit une hausse de +10,4% sur l'année 2025.

Commentaires du Compte de résultat

Le PNB en vision sociale est en forte progression (+49%) pour atteindre 496 M€.

Les dividendes, représentant 53% du PNB en 2025, sont en très forte hausse : +163,7 M€. BDP Belgique verse un 1er dividende de 89,1 M€ (dont 60,1 M€ au titre de l'exercice 2024 et 29 M€ d'acompte sur dividendes 2025). CFM Indosuez et les holdings de détention contribuent pour un montant exceptionnel de 101,1 M€ (dont 31,8 M€ au titre de l'exercice 2024 et 69,5 M€ d'acompte sur dividendes 2025). CAIWE n'a pas versé de dividendes, comme en 2024, afin de couvrir les besoins en fonds propres à la suite de l'acquisition de la BDP Luxembourg.

Les commissions, représentant 25% du PNB en 2025, affichent une hausse de +7,9 M€. Cette augmentation est cohérente avec l'intégration de

l'entité DPWM et le bon niveau d'activité qui absorbe l'effet hausse des taux de rétrocession aux CRCA (3 M€). La hausse est répartie sur l'ensemble des produits, transactionnels et mandats de gestion. Cela conforte la qualité des résultats de l'année 2025.

La marge nette d'intérêts est en baisse de 15,5 M€. La baisse des taux de dépôts (-125 bps) appliquée à une assiette stable des dépôts à vue génère une perte de revenu de -11 M€, partiellement couverte par les couvertures de taux qui génèrent un produit de 1,4 M€ (versus +6 M€ fin 2024). Le rétrécissement du spread entre les taux courts et longs limite les gains de couverture initiés par la Trésorerie à 3 M€ en baisse de -10 M€ par rapport à fin 2024.

Les gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation baissent faiblement de -0,8 M€. Le solde à fin 2025 pour 4,9 M€ intègre 2 M€ de produits de couverture sur les rémunérations en action (TRS) et 2,9 M€ liés aux gains sur les opérations de change

Les autres produits d'exploitation bancaire, en hausse de +8,2 M€, intègrent les frais d'assistance techniques aux filiales, en progression de 3,4 M€ pour atteindre 20,2 M€ fin 2025. La cession partielle du portefeuille clientèle de DPWM a généré un produit de 4,7 M€.

Le total des frais généraux s'élève à -205,7 M€, en hausse de +13%.

Les charges de personnel augmentent de 12,0 M€ par rapport à 2024 (+13%).

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'arrivée de 30 collaborateurs de DPWM, qui contribue à une hausse de plus de 4 M€ de la rémunération fixe. A noter toutefois, une baisse de 10 ETP moyens entre fin 2025 et fin 2024.

L'ensemble des rémunérations variables progresse de 1 M€. Les primes exceptionnelles et de départ sont en progression de 3 M€.

La variation du taux d'assujettissement à la taxe sur les salaires engendre un impact de +0,8 M€.

Pour rappel, en 2024, un produit de 1,8 M€ a été enregistré au titre d'une correction comptable sur les options d'achat de WDX.

Les frais informatiques sont en augmentation de 11,4 M€ (soit +30%), en lien avec le projet de modernisation de S2i (11,5 M€), porté par CA Indosuez France au titre de maison mère du périmètre Indosuez.

Les autres frais d'exploitation sont stables.

Les frais d'honoraires s'élèvent à 18,7 M€, soit une baisse de -5,3 M€. Cette diminution est en lien avec la fin des travaux d'acquisition de BDP. En 2024, 3 M€ de frais internes ont été assimilés à des frais d'acquisition ce qui a participé à la réduction des frais. L'ensemble des autres frais sont en légère hausse : loyers, flux de données, communication.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,2 M€. Cette progression est liée à l'effet année pleine des amortissements passés sur le projet WDX (outil CRM).

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 284,5 M€ en 2025 contre 145,6 M€ en 2024, soit un COEX à 43%.

Le coût du risque s'élève à 0,8 M€ à fin 2025, et enregistre une faible évolution en lien principalement avec le dossier Forco. Il traduit l'absence d'événement de risque matériel.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à -45,7 M€, et est constitué d'une dépréciation de 44,2 M€ sur les titres de participation Azqore et d'un mali de fusion de -1,5 M€, constaté lors de la fusion absorption de DPWM. En 2024, CA Indosuez a bénéficié de la plus-value de l'apport des titres CAIWAM à CAIWE pour 82 M€.

L'impôt sur les sociétés s'établit à -8,5 M€ en lien avec l'évolution du résultat fiscal.

Le résultat net s'élève à +225,6 M€ en 2025, versus +212,3 M€ en 2024.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre du rapprochement de Crédit Agricole Midcap Advisors (CAMA) et Degroof Petercam Finance (DPF), une nouvelle entité nommée Indosuez Corporate Advisory est détenue, depuis le 12 janvier 2026, à parité égale par Crédit Agricole CIB et CA Indosuez. Il a été décidé de procéder à (i) une première augmentation de capital de DPF en numéraire (836 K€ de capital et 18 664 K€ de prime d'émission, soit un prix de souscription de 19,5 M€) et (ii) une deuxième augmentation de capital dans laquelle CA Indosuez a participé à hauteur de 50% (soit 4 050 K€). L'objectif de ce rapprochement est un développement du conseil en Corporate Finance, au service du Groupe et ses clients.

BILAN STATUTAIRE

Bilan social synthétique :

ACTIF

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variations	Variations en %
Caisse, Banques centrales	1 217 866	1 440 125	-222 259	-15%
Opérations avec les établissements de crédit	2 670 703	2 491 450	179 253	7%
Opérations avec la clientèle	1 899 030	1 361 173	537 857	40%
Obligations et autres titres à revenu fixe	67	66	1	2%
Parts dans les entreprises liées	4 841 061	4 547 719	293 342	6%
Participations et autres titres détenus à long	513	532	-19	-4%
Immobilisations incorporelles	25 059	30 139	-5 080	-17%
Immobilisations corporelles	4 528	4 389	138	3%
Autres actifs	23 306	23 453	-147	-1%
Comptes de régularisation	122 869	128 713	-5 844	-5%
TOTAL DE L'ACTIF	10 805 001	10 027 760	777 241	8%

PASSIF

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variations	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	4 418 351	3 686 074	732 277	20%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 750 877	1 615 583	135 293	8%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	n/a
Autres passifs	35 602	35 659	-57	0%
Comptes de régularisation	164 316	182 405	-18 089	-10%
Provisions	18 381	15 869	2 513	16%
Capitaux propres	4 417 474	4 492 170	-74 696	-2%
<i>Capital souscrit</i>	<i>853 571</i>	<i>853 571</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Primes d'émission</i>	<i>3 238 949</i>	<i>3 238 949</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Réserves</i>	<i>33 699</i>	<i>23 086</i>	<i>10 613</i>	<i>46%</i>
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n/a</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>65 672</i>	<i>164 298</i>	<i>-98 627</i>	<i>-60%</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>225 583</i>	<i>212 265</i>	<i>13 317</i>	<i>6%</i>
TOTAL DU PASSIF	10 805 001	10 027 760	777 241	8%

Le total du bilan s'élève à 10,805 Mds€ à fin 2025, à comparer à 10,028 Mds€, soit une augmentation de 0,777 Mds€.

Les opérations interbancaires au passif intègrent la couverture en CHF des titres de participation pour 2 151 M€, 6 emprunts pour un total de 1 900 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du NSFR), 2 emprunts LCR de 150 M€ chacun envers CA Wealth Europe.

La variation des emprunts interbancaires (+ 732 M€) peut être décomposée en 4 effets :

- 1 nouvel emprunt avec CAIS de +500 M€ et une hausse de l'encours avec CFM de +500 M€, soit une hausse totale de +1 000 M€ (Emprunt à 18 mois pour le pilotage du NSFR)
- Une baisse de l'encours avec Crédit Agricole CIB de -600 M€ par rapport à 2024. Il s'agissait d'emprunts à maturité supérieure à 30 jours pour le pilotage du LCR
- Une hausse de l'encours avec CAIWE pour +300 M€ (2 emprunts de 150 M€ avec une échéance fin février 2026)
- +26 M€ d'effet de change sur la devise CHF (évolution de la parité : 1,0753 en 2025 vs 1,0626 en 2024).

Au passif, **les dépôts** augmentent de +135 M€ par rapport à fin 2024. Les dépôts à terme (823 M€) augmentent +46 M€. Les dépôts à vue (925 M€) augmentent de +92 M€, en lien avec la forte activité commerciale et la collecte réalisée.

Les **comptes de régularisation** diminuent de 18 M€, dont 9,6 M€ s'explique par la réduction des suspens sur les comptes de règlement titres. Ils correspondent principalement à des règlements à venir sur des campagnes de produits structurés auprès de la clientèle.

Le poste « **Autres Passifs** » est principalement constitué de 15 M€ lié aux dettes (séquestres sur titres de la Banque Degroof Petercam au titre de l'OPA) et de 8 M€ lié à des collatéraux donnés.

Les **Capitaux propres** ont évolué de -75 M€, en lien avec l'affectation du résultat 2024 en réserve légale pour 10,6 M€ et une distribution de dividendes de 300 M€, incluant 95% du résultat net 2024 ainsi qu'un complément de 98,6 M€ (report à nouveau 2024).

Le poste « **Banque Centrale** » intègre la facilité de dépôts apportée à la Banque de France pour 1 204 M€.

Le poste « **Créances interbancaires** » intègre six prêts (maturité 6 mois) de 1 900 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du NSFR), trois prêts pour 683 M€ (500 M€ à CAIS, 128 M€ à CAIWE, 55 M€ à Crédit Agricole CIB, avec une maturité inférieure à 30 jours) afin de transférer l'excédent de LCR au Groupe.

La hausse de +159 M€ s'explique par plusieurs effets :

- Une hausse de + 1000 M€ liée à un nouveau prêt NSFR avec CAIS de 500 M€ et une hausse de l'encours avec CFM de 500 M€
- Une baisse de -900 M€ liée au transfert d'excédent de LCR en 2024,
- Une hausse de +59 M€ liée à des transferts d'excédents de liquidité à CAIS fin 2025 (le transfert était avec CAIWE fin 2024).

Le montant des **opérations avec la clientèle** est de 1 899 M€ contre 1 361 M€ en hausse de +538 M€.

L'activité des crédits est un axe majeur de conquête de la clientèle, notamment avec la clientèle UHNW.

A l'actif, le **poste « Participations »** augmente de 293 M€. Sur l'exercice 2025, CA Indosuez a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale CAIWE pour un total de 300 M€.

Dans le cadre de la fusion de l'activité Wealth Management de DPWM avec CA Indosuez, les titres de participation de DPWM ont été annulés pour 36 M€.

CA Indosuez a acquis auprès des minoritaires les intérêts qu'elle détenait dans la société Wealth Dynamics Limited pour 15,8 MGBP (soit 18,1 M€) et auprès de Caggemini les intérêts minoritaires qu'elle détenait dans la société Azqore pour 29,6 M€. CA Indosuez détient désormais 100% du capital de ces deux entités.

A la suite du test annuel de dépréciation réalisé au 31 décembre 2025, les titres de participation Azqore ont été dépréciés de 44,2 M€ sur l'exercice 2025.

Les titres de participation BDP ont par ailleurs diminué de 1,2 M€ suite à la notification de la mise en jeu de la garantie de passif auprès des vendeurs.

A cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF pour +26,7 M€ et en GBP pour +0,2 M€.

Le poste **Autres actifs** intègre 9,3 M€ de créance d'IS et 9,7 M€ de comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres.

Dettes fournisseurs

L'article L.441-6-1 du Code de Commerce dispose que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-6.-I du Code de Commerce modifié par le décret n° 2021-211 du 24 février 2021. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes

Les délais de paiement pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Dettes fournisseurs

L'article L.441-6-1 du Code du Commerce dispose que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-6.-1 du Code du Commerce modifié par le décret n° 2021-211 du 24 février 2021. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes

Les délais de paiement pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2025

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En euros	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours*	> 30 jours ≤ 60 jours*	> 60 jours ≤ 90 jours*	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	108	52	41	18	173	284
Montant cumulé des factures concernées HT	2 301 108	1 819 549	526 317	40 048	391 780	2 777 693
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	45.31%	35.83%	10.36%	0.79%	7.71%	54.69%

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2024

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En euros	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours*	> 30 jours ≤ 60 jours*	> 60 jours ≤ 90 jours*	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	63	6	1	2	48	57
Montant cumulé des factures concernées HT	2 920 541	218 157	505	107 571	334 709	660 943
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	81.55%	6.09%	0.01%	3.00%	9.35%	n.a

Créances clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Créances clients au titre du 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le solde des créances clients se compose de 7 factures échues.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

En euros	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours*	> 30 jours ≤ 60 jours*	> 60 jours ≤ 90 jours*	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	10	-	1	1	5	7
Montant cumulé des factures concernées HT	2 811 192	-	310	66 381	30 000	96 691
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	96.67%	0.00%	0.01%	2.28%	1.03%	3.33%

Créances clients au titre du 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le solde des créances clients se compose de 4 factures échues.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

En euros	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours*	> 30 jours ≤ 60 jours*	> 60 jours ≤ 90 jours*	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	15	-	-	2	2	4
Montant cumulé des factures concernées HT	8 334 555	-	-	4 865	9 600	14 465
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	99.83%	0.00%	0.00%	0.06%	0.11%	n.a

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2025 dans le cadre de la certification des comptes s'élève à 332 K€, répartis entre Forvis Mazars et Deloitte.

Des missions annexes ont été menées dont 26 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques et constats à l'issue de procédures convenues).

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 4 418 M€ contre 4 492 M€ en 2024.

Communication sur les charges somptuaires et les charges non déductibles (Code général des impôts - articles 223 quater et 39-4 et Code général des impôts articles 223 quinquies et 39-5)

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2024.

Prises de participation

Au regard des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, la Société a acquis auprès des minoritaires les intérêts qu'elle détenait dans la société Wealth Dynamics Limited (quote-part résiduelle de 30%) et auprès de Capgemini les intérêts minoritaires qu'elle détenait dans la société Azqore (quote-part résiduelle de 17.14%).

CONTROLE INTERNE

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SOLIDE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits) et des changements d'organisation et d'outils.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole est restée le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 351 contrôles (de 1ère et 2ème ligne de défense) référencés dans l'outil de gestion des contrôles couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles.

L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Permanent trimestriel, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale. Les résultats des contrôles non satisfaisants font l'objet de plan d'actions formalisés et suivis trimestriellement.

Les évolutions 2025 ont essentiellement porté sur le déploiement des contrôles définis à l'échelle de l'ensemble du Groupe CASA, par la Direction Risques Groupe et notamment sur les thématiques des Externalisations, Immobilier, Plan de continuités d'Activités. Dans un objectif de rationalisation et harmonisation, un projet d'envergure a été lancé afin d'uniformiser les plans de contrôles de l'ensemble des entités Indosuez.

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle a été très soutenu : forte progression des autorisations et des utilisations qui augmentent respectivement de 36% et 39% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025. La Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 a par ailleurs représenté une dotation nette de 117 k€ en 2025 (après une dotation nette de 433 k€ l'année précédente).

Enfin, s'agissant du « Plan de Sécurité Informatique », les dispositifs ont été testés en 2025.

De plus, le changement d'opérateur de gestion des postes de travail s'est déroulé en toute fin d'année 2024 et s'est achevé début 2025 avec une migration vers la filiale CAGIP du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif IMPT (indisponibilité massive des postes de travail) est toujours en cours de test avec une mise en œuvre attendue en 2026.

Les dispositifs de sauvegarde et de reconstruction sont bien opérationnels. De nouveaux tests de restauration et de reconstruction unitaires ont été réalisés fin 2025 et se poursuivent début 2026.

L'exercice PSI a été renforcé pour intégrer une bascule plus brutale lors des exercices PSI ainsi qu'une coupure et resynchronisation des infra de stockages des sites afin de se rapprocher au plus près de situations de crises réelles.

La sécurisation du SI interne a aussi été améliorée avec le remplacement du bastion cyberark par une solution Beyond Trust qui centralise tous les accès d'administration à nos serveurs. Les credentials permettant l'accès aux serveurs sont désormais directement gérés par ce bastion ce qui empêche toute divulgation ou compromission des mots de passe. Cette solution intègre aussi un dispositif de traçabilité des actions avancé, qui permet de conserver toutes les actions aussi bien en vidéo qu'en ligne de commande ce qui simplifie la recherche et l'exploitabilité en cas de besoin.

Tous les operating system anciens ou obsolètes du SI ont été décommissionnés ou upgradés ce qui réduit notre surface d'attaque et améliore aussi notre sécurité intrinsèque.

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Risques opérationnels – Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- Un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- Un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, Contrôle comptable, service Contrôle Permanent/Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

CA Indosuez s'est doté en 2024 d'un nouvel outil de gestion des risques opérationnels commun aux entités Indosuez qui permet de disposer d'un référentiel de processus opérationnels unique, du plan de contrôle (local et Métier), des résultats rattachés à la cartographie des risques opérationnels (et leur cotation) ainsi que d'un module intégré dédié « plans d'actions ».

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration.

GESTION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif inclut l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties – outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt – sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

LE RISQUE DE CRÉDIT

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur Général.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité

de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Risques du Métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées généralement courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de nouveaux clients, de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel – notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible ; les défauts sont rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de banque privée.

L'exposition au risque de contrepartie se répartit :

- Majoritairement sur les opérations de bilan, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle ; et
- Sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés (étant noté que l'activité a été déléguée à CA Indosuez Wealth (Europe) depuis le 1er juillet 2021) a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie et de son ALM à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux. Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement « Held to Collect » (HTC).

Au 31 décembre 2025, les portefeuilles de la Société sont essentiellement constitués des positions suivantes :

- Activités Trésorerie et ALM : prêts interbancaires ;
- Portefeuille de dérivés.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- Risque de contrepartie interbancaire ;
- Risque de change ;
- Risque de taux en sensibilité (modèle interne), et ;
- Risque de taux en Value at Risk (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi en gap de taux fixe par le Comité « Asset and Liability Management » (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori, en second niveau, par la cellule Risques de Marché de la Direction des Risques de CA Indosuez Wealth (Europe) à Luxembourg, depuis le 1er avril 2023, et ce au titre d'une délégation de services.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :

- La Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée. L'ensemble des

dépassements est communiqué au comité des risques CA Indosuez.

Les limites de marché sont revues annuellement dans le cadre du comité des risques CA Indosuez et du comité des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Le risque de contreparties

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :

- Des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps ; options de change...),
- De la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives. Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB, lors des différents Comités de Risques conformément à la méthodologie en vigueur.

Le risque de change

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Société (comptant et terme), en dehors des positions de change structurelles et opérationnelles gérées par l'ALM.

La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :

- Des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- Des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- Une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Les limites en sensibilités mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par la Société.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un

risque de baisse des taux sur la période considérée. La « Value At Risk » (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) auxquels nous appliquons les chocs de taux observés sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VAR historique 1 an / 1 jour 99 %.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

Description des outils et de la méthodologie

Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit et suivi à partir des nouveaux outils S2i et GAP.

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivantes :

- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables,
- Opérations en devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY et autres devises);

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.

Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

Le risque de liquidité et de financement

Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 278 % au 31 décembre 2025, contre 130 % au 31 décembre 2024.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et / ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle...).

Les dépôts à vue taux fixe font l'objet d'une macrocouverture selon un modèle d'écoulement élaboré avec l'ALM et les Risques Crédit Agricole CIB, et revue annuellement.

Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA). Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents/pertes opérationnelles observés sur l'exercice, leur fréquence et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	2021	2022	2023	2024	2025
Capital social en fin d'exercice (en euros)	584 325 015	584 325 015	584 325 015	853 571 130	853 571 130
Nombre d'actions émises	38 955 001	38 955 001	38 955 001	56 904 742	56 904 742
Nombre d'actions détenues par CA Indosuez	-	-	-	-	-
Nombre d'actions émises hors actions autodétenues	-	-	-	-	-

RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES (en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes	189 392	230 274	337 495	332 929	496 402
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	60 494	86 033	166 304	229 890	240 311
Impôt sur les bénéfices	-7 825	-1 251	-13 796	-12 637	-8 532
Résultat après impôt, amortissements et provisions	47 133	79 312	147 658	212 265	225 583
Montant des bénéfices distribués	70 119 002	75 183 152			

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)

Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions par action	1,35	2,18	3,91	3,82	4,07
Résultat après impôt, amortissements et provisions par action	1,21	2,04	3,79	3,73	3,96
Dividende attribué à chaque action	1,80	1,93	-	-	-

PERSONNEL

Nombre de salariés	435	480	500	522	528
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	43 172	44 787	51 781	50 455	59 812
Montant des sommes versées au titre des charges sociales (en milliers d'euros)	22 963	22 058	24 543	29 690	31 752

05.

←
*Siège de la Banque Indosuez
à Paris, vers 1980.*

États financiers Comptes Individuels 2025

Arrêté par le Conseil d'administration
en date du 28 janvier 2026 et soumis
à l'approbation de l'Assemblée Générale
Ordinaire en date du 23 avril 2026

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales		1 217 866	1 440 125
Opérations avec les établissements de crédit	3,1	2 670 703	2 491 450
Opérations avec la clientèle	4,1	1 899 030	1 361 173
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	67	66
Parts dans les entreprises liées	6	4 841 061	4 547 719
Participations et autres titres détenus à long terme	6	513	532
Immobilisations incorporelles	7	25 059	30 139
Immobilisations corporelles	7	4 528	4 389
Autres actifs	8	23 306	23 453
Comptes de régularisation	8	122 869	128 713
TOTAL ACTIF		10 805 001	10 027 760

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	3,2	4 418 351	3 686 074
Comptes créditeurs de la clientèle	4,2	1 750 877	1 615 583
Dettes représentées par un titre	n.a	0	0
Autres passifs	8	35 602	35 659
Comptes de régularisation	8	164 316	182 405
Provisions	9	18 381	15 869
Capitaux propres	10	4 417 474	4 492 170
<i>Capital souscrit</i>		853 571	853 571
<i>Primes d'émission</i>		3 238 949	3 238 949
<i>Réserves</i>		33 699	23 086
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		0	0
<i>Report à nouveau</i>		65 672	164 298
<i>Résultat de l'exercice</i>		225 583	212 265
TOTAL DU PASSIF		10 805 001	10 027 760

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers d'euros)

Notes

31/12/2025

31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNÉS**Engagements de financement**

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	11	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	11	525 406	420 358

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0	0
Engagements d'ordre de la clientèle	11	303 723	242 336

Engagements sur titres

Autres engagements donnés	11	0	9 884
---------------------------	----	---	-------

ENGAGEMENTS REÇUS**Engagements de financement**

Engagements reçus d'établissements de crédit		0	0
--	--	---	---

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit	11	204 900	4 900
Engagements reçus de la clientèle	11	121 709	101 495

Engagements sur titres

Autres engagements reçus	11	0	9 884
--------------------------	----	---	-------

Les opérations de change hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en notes 11 et 12.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	14	177 144	247 246
Intérêts et charges assimilées	14	-99 363	-154 015
Revenus des titres à revenu variable	14	264 240	100 561
Commissions (produits)	14	190 456	178 303
Commissions (charges)	14	-65 739	-61 496
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	14	4 872	5 696
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	14	25 100	16 846
Autres charges d'exploitation bancaire	14	-308	-213
PRODUIT NET BANCAIRE	14	496 402	332 929
Charges générales d'exploitation	15.1 et 15.2	-205 726	-182 334
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	15,3	-6 196	-4 987
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		284 479	145 607
Coût du risque	16	-767	-485
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		283 712	145 122
Résultat net sur actifs immobilisés	17	-45 760	81 999
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	18	-3 834	-2 217
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		234 117	224 904
Résultat exceptionnel		-3	-2
Impôt sur les bénéfices	18	-8 532	-12 637
RÉSULTAT NET		225 583	212 265
Résultat par action (en euros)		3,96	3,73

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2025

Le 23 juin 2025 deux opérations simultanées ont eu lieu avec la société Degroof Petercam Wealth Management (DPWM) : un apport partiel d'actifs et une fusion, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation des activités Investment Management et Wealth Management. L'objectif est triple : (i) regrouper les entités et simplifier la structure juridique à la suite de l'acquisition par la Société d'une participation majoritaire dans BDP, (ii) transférer l'activité Investment Management à CA Indosuez Gestion dans la mesure où cette activité est d'ores et déjà exercée au sein de l'unité économique et sociale de CA Indosuez Gestion, et (iii) transférer l'activité de Wealth Management exercée par DPWM à la Société.

L'activité Investment Management de DPWM a été transférée à la société CA Indosuez Gestion, via un apport partiel d'actifs. La valeur nette de l'apport s'élève à +369 K€. En rémunération de cet apport, le capital social de CA Indosuez Gestion a augmenté de +82 K€ (soit 5 479 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 EUR) et la prime d'apport de + 287 K€.

L'activité Wealth Management de DPWM a été fusionnée avec la Société. Il s'agit d'une opération de fusion absorption sans échange de titre, placée sous le régime simplifié prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce. Il n'a donc été procédé à aucun échange de titres et les apports n'ont pas donné lieu à rémunération. Les apports ont été énumérés dans le traité de fusion à la valeur comptable dont la valeur de l'actif net reçu s'élève à +34,5 M€. Les titres de participation de la société DPWM ont été annulés pour 36 M€. Un mali de fusion a été constaté dans les comptes de la Société pour 1,5 MEUR, comptabilisé en charge dans le résultat net sur actifs immobilisés.

La Société a souscrit le 17 janvier 2025 à l'augmentation de capital de sa filiale CAIWE, pour un montant total de 234 693 242 EUR, correspondant à la création de 110 549 nouvelles actions, assortie d'une prime d'émission de 65 306 758 EUR. Les actions ont été souscrites par la Société et libérées intégralement par le versement en numéraire d'un montant de 300 M€.

Le 23 octobre 2025, la Société a acquis auprès des minoritaires les intérêts qu'ils détenaient dans la société Wealth Dynamics Limited (quote-part résiduelle de 30%) pour 15,8 MGBP (soit 18,1 M€) et détient désormais 100% du capital de l'entité.

Le 24 octobre 2025, la Société a acquis auprès de Capgemini les intérêts minoritaires qu'elle détenait dans la société Azqore (quote-part résiduelle de 17.14%) pour 29,6 M€ et détient désormais 100% du

capital de l'entité. Cette quote-part additionnelle a été comptabilisée en devise locale pour 27,4 MCHF, selon un cours de change à la date de l'opération (0,9246).

1.2 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2025

Dans le cadre du rapprochement de Crédit Agricole Midcap Advisors (CAMA) et Degroof Petercam Finance (DPF), une nouvelle entité nommée Indosuez Corporate Advisory est détenue, depuis le 12 janvier 2026, à parité égale par Crédit Agricole CIB et CA Indosuez. Il a été décidé de procéder à (i) une première augmentation de capital de DPF en numéraire (836 K€ de capital et 18 664 K€ de prime d'émission, soit un prix de souscription de 19,5 M€) et (ii) une deuxième augmentation de capital dans laquelle CA Indosuez a participé à hauteur de 50% (soit 4 050 K€). L'objectif de ce rapprochement est un développement du conseil en Corporate Finance, au service du Groupe et ses clients.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les méthodes comptables et la présentation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exclusion du point ci-dessous :

- A compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux établissements de crédit au travers du règlement ANC n°2023-03, adapte les dispositions au référentiel bancaire. Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes sociaux de CA Indosuez au 31/12/2025 ni sur la présentation des états financiers

COMMISSIONS

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance-vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;
- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

CRÉANCES SAINES

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Société constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les 12 mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour définir le périmètre des paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre entre autres les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des spécificités pour déterminer une ECL économique. L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie ; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) ou au taux contractuel (lorsque le TIE est indisponible) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui égalise la somme des flux décaissés et encaissés au titre de l'émission ou de l'acquisition d'un crédit et la valeur actuelle des flux contractuels à recevoir de la contrepartie sur la durée de vie effective de cet encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Société ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima annuellement.

Les données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des

portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagements de financement et de garantie sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Société apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses). Le Stage 1 correspond à des ECL à 12 mois, le Stage 2 correspond à des ECL à maturité.

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères quantitatifs relatifs et absolus ainsi que des critères qualitatifs Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille ou tiers d'ECL à 12 mois à un ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Exemption au faible risque de crédit :

Conformément aux normes en vigueur, le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption « pour faible risque de crédit » aux titres de dettes classés en « Investment Grade » (Cf. IFRS 9.B5.5.23) et contrats de prêts dont la probabilité de défaut est inférieure à un seuil donné (ie. 0.30%).

2. Indicateurs quantitatifs :

Le groupe Crédit Agricole a retenu plusieurs critères quantitatifs permettant de qualifier une dégradation en Stage 2, à noter que chacun de ces critères est suffisant pour une dégradation en Stage 2. Les typologies de critères sont présentées ci-après :

- a. Un critère relatif qui mesure, au niveau contrat, la variation du risque associée depuis la date de comptabilisation initiale. Il permet de mesurer l'écart (établi en ratio) entre le risque de défaut en date de reporting d'une contrepartie et le risque de défaut apprécié en date de comptabilisation initiale.
- b. Trois critères absolus. Le Groupe a défini :
 - Un critère de seuil absolu basé sur les probabilités de défaut bâloise pour capter une dégradation absolue non corrélée à la conjoncture économique. Il permet de capturer en pratique les deux derniers grades avant le défaut considérés comme risqués et donc avec une classification en Stage 2 pour le calcul des ECL.
 - Un critère de seuil absolu basé sur la probabilité de défaut à 1 an (Forward Looking) en date de reporting, permettant de capter une dégradation significative absolue corrélée à la conjoncture économique.
 - Un critère de seuil absolu basé sur le nombre de jours impayés de plus de 30 jours pour qualifier une classification en Stage 2.

3. Indicateurs qualitatifs :

Le Groupe retient un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant une dégradation en Stage 2, ces indicateurs peuvent être de niveau contrat, contrepartie ou portefeuille et permettent d'identifier les expositions ayant observées une dégradation significative du risque de crédit.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé (Stage 2).

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport

à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

- Le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
 - L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.
- Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :
- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
 - Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
 - L'octroi, par le ou les prêteur (s) à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
 - La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
 - La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
 - L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions);
- Un client en situation financière difficile (débitteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité ou de difficultés financières. Les créances renégociées sont décomptabilisées. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en déduction de l'actif et dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles n° 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles n° 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus, ou à la valeur d'apport. Les titres libellés en devises (CHF et GBP) sont contre-valorisés en €.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement et en titre de transaction à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré, en 2025, de reclassement au titre du règlement ANC n° 2014-07.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

En cas de mali technique de fusion, celui-ci est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Il est ensuite amorti puis déprécié et sorti du bilan, le cas échéant, selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composants	Durée d'amortissements
Terrains	Non amortissables
Œuvres d'art	Non amortissables
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements, aménagements	5 à 15 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier	5 à 10 ans
Micro-ordinateurs	3 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions(charges) ».

2.6 PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Concernant, les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transactions (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC n° 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Credit Valuation Adjustment)

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (Credit Default Swap) nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Cependant, une provision peut être constituée lorsque l'on constate une

dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Société à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Société a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET DE L'INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez / CA Indosuez Gestion du 26 juin 2025 applicable au 1er janvier 2025. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Société a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel

- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée. Depuis 2021, la Société applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Pour l'exercice 2025, la société maintient sa méthode historique de détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel. La société a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La société a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, dont la survenance n'est pas liée à l'exploitation normale et courante de l'entreprise. Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

En tant qu'établissement de crédit, CA Indosuez est soumise aux dispositions comptables applicables en France aux établissements de crédit. Dans ce cadre, les incidences du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers sur les différents règlements sectoriels résultent du règlement ANC n° 2023-03, modifiant le Recueil Banque uniquement sur la suppression des transferts de charges (article 2 du règlement n° 2023-03).

Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12/2025 ni sur la présentation des états financiers.

2.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

2.15 TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application de l'article 1124-61 du règlement ANC 2014-07, la Société donne « une liste des transactions significatives effectuées par l'établissement avec les parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché » et présentent une importance significative.

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- Par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ;
- Ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

3.1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	87 526	66 932	20 593
Comptes et prêts à terme	2 582 556	2 423 342	159 214
Valeur brute	2 670 082	2 490 275	179 807
Créances rattachées	621	1 176	-555
ENCOURS TOTAL	2 670 703	2 491 450	179 253

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2025	31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	87	0	0	0	87	0	87	67
Sous-total	87	0	0	0	87	0	87	67
Comptes et prêts à terme	683	1 900	0	0	2 583	1	2 583	2 425
VALEURS NETTES AU BILAN	770	1 900	0	0	2 670	1	2 670	2 491

3.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	130	111	19
Comptes et emprunts à terme	4 417 640	3 683 154	734 486
Valeur brute	4 417 770	3 683 265	734 504
Dettes rattachées	581	2 809	-2 227
VALEURS AU BILAN	4 418 351	3 686 074	732 277

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes sur les établissements de crédit est la suivante :

Dettes (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2025	31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes et emprunts à terme	2 518	0	1 900	0	4 418	1	4 418	3 686
VALEURS AU BILAN	2 518	0	1 900	0	4 418	1	4 418	3 686

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	393 282	315 095	78 187
Autres concours à la clientèle	1 495 470	1 039 946	455 525
Valeur brute	1 888 752	1 355 040	533 712
Dépréciations	-1 376	-669	-707
Valeur nette	1 887 376	1 354 371	533 005
Créances rattachées	11 654	6 802	4 852
ENCOURS TOTAL	1 899 030	1 361 173	537 857

Le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 888 M€ contre 1 355 M€ en hausse de +534 M€. L'activité des crédits est un axe majeur de conquête de la clientèle, notamment avec la clientèle UHNW.

Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture	
				sur risques	sur créances douteuses
Ménages	501 498	3 771	-1 376	27,4%	n/a
Entreprises financières	8 357			0,0%	
Autres entreprises non financières	148 155			0,0%	
TPE et Professionnels	1 242 396			0,0%	
TOTAL	1 900 406	3 771	-1 376	7,2%	0,0

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées Résiduelles					Créances rattachées	31/12/2025	31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Autres concours à la clientèle	737	135	511	113	1 497	12	1 508	1 047
Sous-total	737	135	511	113	1 497	12	1 508	1 047
Comptes ordinaires débiteurs	392	0	0	0	392	0	392	315
Dépréciations	-1	0	0	0	-1	0	-1	-1
VALEURS NETTES AU BILAN	1 128	135	511	113	1 887	12	1 899	1 361

4.2. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	63 438	68 918	-5 480
Autres dettes			
À vue	861 876	766 226	95 649
À terme	822 500	775 767	46 733
Dettes rattachées	3 063	4 672	-1 609
ENCOURS TOTAL	1 750 877	1 615 583	135 293

La hausse des opérations de dépôts de la clientèle (dépôts à terme et comptes ordinaires créditeurs) est liée à la forte activité commerciale et la collecte réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ménages	931	914
Entreprises financières	88	109
Autres entreprises non financières	124	89
TPE et Professionnels	605	499
Administrations centrales	-	-
Total	1 748	1 611
Dettes rattachées	3	5
ENCOURS TOTAL	1 751	1 616

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

Dépôts (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2025	31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes à régime spécial	63	0	0	0	63	0	63	69
Autres dépôts de la clientèle	659	164	0	0	823	0	823	779
Comptes à vue créditeurs	862	0	0	0	862	3	865	768
VALEURS AU BILAN	1 584	164	0	0	1 748	3	1 751	1 616

NOTE 5 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	67	66	1
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Valeur nette	67	66	1
Créances rattachées	0	0	0
TOTAL	67	66	1

NOTE 6 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

6.1. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	4 901 990	4 564 406	337 584
Participations et autres titres détenus à long terme	5 141	5 160	-19
Valeur brute	4 907 131	4 569 566	337 565
Dépréciations	-65 557	-21 315	-44 242
VALEUR NETTE	4 841 573	4 548 251	293 323

Le poste « Parts dans des entreprises liées » augmente de 293 M€.

Sur l'exercice 2025, CA Indosuez a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale CAIWE pour un total de 300 M€.

Dans le cadre de la fusion de l'activité Wealth Management de DPWM avec CA Indosuez, les titres de participation de DPWM ont été annulés pour 36 M€.

Dans le cadre du transfert de l'activité Investment Management de DPWM à CA Indosuez Gestion, les titres de participation CA Indosuez Gestion ont augmenté de 369,3 K€ (rémunération de l'apport partiel d'actifs, à la suite du transfert de l'activité Investment Management de DPWM à CA Indosuez Gestion).

Le 23 octobre 2025, CA Indosuez a acquis auprès des minoritaires les intérêts qu'elle détenait dans la société Wealth Dynamics Limited (quote-part résiduelle de 30%) pour 15,8 MGBP (soit 18,1 M€) et détient désormais 100% du capital de l'entité.

Le 24 octobre 2025, CA Indosuez a acquis auprès de Caggemini les intérêts minoritaires qu'elle détenait dans la société Azqore (quote-part résiduelle de 17.14%) pour 29,6 M€ et détient désormais 100% du capital de l'entité. Cette quote-part additionnelle a été comptabilisée en devise locale pour 27,4 MCHF, selon un cours de change à la date de l'opération (0,9246).

A la suite du test annuel de dépréciation réalisé au 31 décembre 2025, les titres de participation Azqore ont été dépréciés de 44,2 M€ sur l'exercice 2025.

Les titres de participation BDP ont par ailleurs diminué de 1,2 M€ suite à la notification de la mise en jeu de la garantie de passif auprès des vendeurs.

À cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF pour +26,7 M€ et sur les titres détenus en GBP pour +0,2 M€.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Situation au 31/12/2025
Dépréciations sur titres	21 315	44 242	-	-	65 557

Les mouvements constatés sur 2025 s'expliquent par des dotations sur les titres Azqore pour 44,2 M€.

La provision fin 2024 se compose de la provision sur la participation Azqore pour 21 M€ comptabilisé depuis 2023 et la provision historique sur la participation Lesica pour 0,1 M€.

6.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Devise	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital	Valeur comptable (en EUR)		Prêts et avance	Cautions et avals	CA ou PNB HT du dernier exercice du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés ⁽²⁾
					Brute	Nette					

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital

1 - Filiales

Banque Degroof Petercam	EUR	34 212	899 623	77%	939 467	939 467	2 664 398	198 483	459 474	60 597	89 140
Petercam Invest	EUR	103 336	130 680	100%	341 763	341 763	-	-	0	33 495	0
Degroof Petercam Finance	EUR	836	7 388	100%	14 500	14 500	-	-	14 167	-2 738	12
CA Indosuez Gestion	EUR	11 120	26 433	100%	20 958	20 958	-	-	93 216	20 993	15 000
Compagnie Française de l'Asie	EUR	182 862	20 650	100%	251 907	251 907	-	-	0	30 846	101 106
CA Indosuez Wealth (Switzerland) S.A.	CHF	1 025 946	556 013	100%	2 005 373	2 005 373	16 973 863	6 143 473	397 985	54 130	54 470
AZQORE	CHF	7 292	43 746	100%	278 121	213 321	80 500		192 213	5 656	0
CA Indosuez Wealth (Luxembourg)	EUR	716 191	238 843	100%	992 761	992 761			226 369	18 869	0
Wealth Dynamics Limited	GBP	1	5 370	100%	33 003	33 003	-	-	21 678	2 640	0
LESICA	EUR	5 000	1 020	2%	860	103	-	-	16 994	412	0
BRILHAC	EUR	1 663	839	20%	6 019	6 019	-	-	1 242	1 830	348
ONEWEALTHPLACE (AIRFUND)	EUR	9 818	-5 295	16,4%	3 630	3 630	-	286	2 960	-2 919	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1 - Filiales non reprises en A

VALBAUME	EUR	8	1 844		8	8	0	0	1 411	400	1 500
----------	-----	---	-------	--	---	---	---	---	-------	-----	-------

2 - Participations non reprises en A

Autres participations françaises		-	-	-	651	651	-	-	-	-	2
----------------------------------	--	---	---	---	-----	-----	---	---	---	---	---

(1) Hors résultat de l'exercice

(2) En devise locale

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Immobilisations en cours	Fusion DPWM	Régularisations CTF	31/12/2025
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	17 901	538	-1 159	1 398	1 402	-3	20 077
Amortissements et dépréciations	-13 509	-2 003	1 156	0	-1 190	0	-15 547
VALEUR NETTE AU BILAN	4 392	-1 466	-3	1 398	211	-3	4 530
Immobilisations incorporelles							
Valeurs brutes	50 288	113	-1 881	-1 034	15 365	0	62 851
Amortissements et dépréciations	-20 149	-4 193	1 881	0	-15 331	0	-37 792
VALEUR NETTE AU BILAN	30 139	-4 080	0	-1 034	33	0	25 059
TOTAL	34 531	-5 545	-3	365	245	-3	29 589

Les diminutions des immobilisations (valeur brute et valeur des amortissements) s'expliquent exclusivement par la mise au rebut des immobilisations totalement amorties (Composantes SI, Installations et matériels informatiques avec une date d'entrée ancienne).

À la suite de la fusion DPWM, CA Indosuez a intégré des immobilisations corporelles et incorporelles pour une valeur nette de + 0,2 M€, dont la valeur brute s'élève à 16,8 M€.

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

8.1 COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes de règlements	9 709	4 497	5 212
Débiteurs divers ⁽¹⁾	23 306	18 956	4 350
Produits à recevoir ⁽²⁾	109 456	122 825	-13 369
Charges constatées d'avance	2 987	1 192	1 795
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	717	4 696	-3 979
TOTAL	146 175	152 166	-5 991

(1) Dont 1 136 K€ au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2025. En l'absence de contribution en 2025, ce montant n'a pas évolué comparativement au 31 décembre 2024.

Pour rappel, le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Au titre de l'exercice 2025, le montant de la contribution sous forme d'engagements irrévocables de paiement s'élève à 1 136 K€ ; aucun montant n'a été versé sous forme de cotisation en Charges générales d'exploitation (note 15 des présents états financiers).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique.

(2) dont 14,3 M€ de commissions OPCVM et 53,6 M€ d'Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2025.

8.2. COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Comptes de règlements ⁽²⁾	23 522	34 222	-10 699
Créditeurs divers	35 602	35 659	-57
Charges à payer ⁽¹⁾	117 234	124 228	-6 993
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	23 560	23 956	-396
TOTAL	199 918	218 064	-18 146

(1) dont 38,9 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2025

(2) Les comptes de règlement correspondent principalement à des règlements portant sur des opérations de titres clientèles

NOTE 9 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Provisions	18 381	15 869	2 513

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2025	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Fusion	Situation au 31/12/2025
Engagements de retraite et assimilés	6 822	976	-771	0	0	276	7 303
Autres engagements sociaux	549	61	-23	0	0	0	586
Autres litiges et risques opérationnels ⁽¹⁾	6 281	2 643	-628	-4 223	-19	386	4 441
Participations	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées ⁽²⁾	2 217	3 834	0	0	0	0	6 051
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	15 869	7 514	-1 422	-4 223	-19	662	18 381

(1) comprenant 3,0 M€ de provisions pour litiges prud'hommes, 1,3 M€ de provisions liées aux Buckets et 0.1 M€ de litiges clientèle

(2) comprenant 6.1 M€ d'amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition de la Banque Degroof Petercam (dont une dotation de 3.8 M€ en 2025).

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provision actuarielle au 31/12/N-1	6 822	6 699
Coût des services rendus	613	562
Coût des services passés	0	0
Coût financier	261	235
Changement convention	-	-
Rendement attendu des actifs	-8	-7
Transfert de plan	276	
Gains / Pertes actuariels	111	-150
Prestations payées	-771	-517
Provision actuarielle au 31/12/N	7 303	6 822

Les provisions augmentent de 481,1 K€ sur l'exercice 2025. Cela inclue notamment une hausse de +275,7 K€ liée à la fusion avec DPWM et une hausse de +217,9 K€ sur la période (hors effet de fusion).

Par ailleurs, un contrat IFC Multi Support a été ouvert avec Crédit Agricole Assurances. Les actifs de régime s'élevaient à 230,6 K€ au 31 décembre 2025, soit une hausse de +12,5 K€ sur l'exercice 2025.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Capital	853 571	853 571	0
Primes d'émission	3 238 949	3 238 949	0
Réserve légale	32 613	22 000	10 613
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées	0	0	0
Report à nouveau	65 672	164 298	-98 627
Résultat de l'exercice	225 583	212 265	13 317
TOTAL	4 417 474	4 492 170	-74 696

Les variations incluent l'affectation du résultat 2024 en réserve légale pour 10,6 M€ et une distribution de dividendes de 300 M€, incluant 95% du résultat net 2024 ainsi qu'un complément de 98,6 M€ (report à nouveau 2024).

Le capital social se compose à fin décembre 2025 de 56 904 742 actions (dont 56 904 741 actions détenues par Crédit Agricole CIB et 1 action par Indosuez Participations). La valeur nominale des actions est de 15 euros.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

11.1. ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	525 406	420 358
En faveur des établissements de crédit	0	0
En faveur de la clientèle		
- Ouvertures de crédits confirmés	525 406	420 358
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	303 723	242 336
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle		
- Cautions, avals, autres garanties	303 723	242 336
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	9 884
Autres engagements	0	9 884

ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	326 609	106 395
Reçus d'établissements de crédit	204 900	4 900
Reçus de la clientèle	121 709	101 495
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	9 884
Autres engagements	0	9 884

11.2. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	3 991	3 990	3 622	3 628
Opérations de change à terme	298 200	297 530	298 110	293 858

NOTE 12 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur
OPERATIONS DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	588 267	8 906	529 513	7 829
Preteur	693 927	-460	623 031	5 956
Opérations de change à terme				
Change à terme donné	297 530	-59 630	293 858	-58 509
Change à terme reçu	298 200	0	298 110	0
OPERATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Preteur	0	0	0	0
Emprunteur	0	0	0	0
Autres instrument G/G				
Total Return Swap	8 206	2 411	7 311	528
NOMBRE D'OPÉRATIONS TRAITÉES EN 2025				
Dont				265
Swaps de taux d'intérêts Micro-couverture				165
Swaps de taux d'intérêts Macro-couverture				100

NOTE 13 - TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	77 781	93 231	-15 450	-16,6%
Commissions nettes	124 717	116 807	7 910	6,8%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	4 872	5 696	-824	n/a
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	0	0	0	n/a
Revenus des actions	264 240	100 561	163 679	162,8%
Autres produits nets d'exploitation	24 792	16 633	8 159	49,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	496 402	332 929	163 473	49,1%
Charges générales d'exploitation	-205 726	-182 334	-23 392	12,8%
Dotations aux amortissements	-6 196	-4 987	-1 209	24,2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-211 922	-187 321	-24 601	13,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	284 479	145 607	138 872	95,4%
Coût du risque	-767	-485	-283	n/a
RESULTAT D'EXPLOITATION	283 712	145 122	138 590	95,5%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-45 760	81 999	-127 759	-155,8%
Dotations/reprises de provisions réglementées	-3 834	-2 217	-1 618	-
RESULTAT AVANT IMPOT	234 117	224 904	9 213	4,1%
Résultat exceptionnel	-3	-2	-	-
Impôt sur les bénéfices	-8 532	-12 637	4 105	n/a
RESULTAT NET	225 583	212 265	13 317	6,3%

NOTE 14 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Commissions nettes	124 717	116 807	7 910
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	77 781	93 231	-15 450
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4 872	5 696	-824
Revenus des actions	264 240	100 561	163 679
Autres produits nets d'exploitation	24 792	16 633	8 159
PRODUIT NET BANCAIRE	496 402	332 929	163 473

Le produit net bancaire est en forte progression (+49%) pour atteindre 496 M€ fin 2025. Cette variation se compose principalement des éléments suivants :

- Les dividendes versés par les filiales (revenus des actions), représentant 53% du PNB en 2025, sont en augmentation de +163,7 M€. BDP Belgique verse un 1er dividende de 89,1 M€ (dont 60,1 M€ au titre de l'exercice 2024 et 29 M€ d'acompte sur dividendes 2025). CFM Indosuez et les holdings de détention contribuent pour un montant exceptionnel de 101,1 M€ (dont 31,6 M€ au titre de l'exercice 2024 et 69,5 M€ d'acompte sur dividendes 2025). CAIWE n'a pas versé de dividendes, comme en 2024, afin de couvrir les besoins en fonds propres à la suite de l'acquisition de la BDP Luxembourg.
- Les commissions qui représentent 25% du PNB en 2025, affichent une hausse de 7,9 M€. Cette augmentation est cohérente avec l'intégration de l'entité DPWM et le bon niveau d'activité qui absorbe l'effet hausse des taux de rétrocession aux CRCA (3 M€). La hausse est répartie sur l'ensemble des produits, transactionnels et mandats de gestion. Cela conforte la qualité des résultats de l'année 2025.
- La marge nette d'intérêts est en baisse de 15,5 M€. La baisse des taux de dépôts (-125 bps) appliquée à une assiette stable des dépôts à vue génère une perte de revenu de -11 M€, partiellement couverte par les couvertures de taux qui génèrent un produit de 1,4 M€ (versus +6 M€ fin 2024). Le rétrécissement du spread entre les taux courts et longs limite les gains de couverture initiés par la Trésorerie à 3 M€ en baisse de -10 M€ par rapport à fin 2024.
- Les gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation baissent faiblement de -0,8 M€. Le solde à fin 2025 pour 4,9 M€ intègre 2 M€ de produits de couverture sur les rémunérations en action (TRS) et 2,9 M€ liés aux gains sur les opérations de change.
- Les autres produits d'exploitation bancaire, en hausse de +8,2 M€, intègrent les frais d'assistance techniques aux filiales, en progression de 3,4 M€ pour atteindre 20,2 M€ fin 2025. La cession partielle du portefeuille clientèle de DPWM a généré un produit de 4,7 M€.

NOTE 15 - CHARGES D'EXPLOITATION

15.1. FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Salaires et traitements	59 812	50 455	9 357
Charges sociales	31 752	29 690	2 062
Intéressement & Participation	4 902	5 211	-309
Impôts et taxes sur rémunérations	11 190	10 032	1 158
Dotations pour risques et charges	-336	-78	-257
FRAIS DE PERSONNEL	107 321	95 311	12 011

Les charges de personnel augmentent de 12 M€ par rapport à 2024.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'arrivée de 30 collaborateurs de DPWM, qui contribue à une hausse de plus de 4 M€ de la rémunération fixe. A noter toutefois, une baisse de 10 ETP moyens entre fin 2025 et fin 2024.

L'ensemble des rémunérations fixes progresse de 1 M€. Les primes exceptionnelles et de départ sont en progression de 3 M€.

La variation du taux d'assujettissement à la taxe sur les salaires engendre un impact de +0,8 M€.

Pour rappel, en 2024, un produit de 1,8 M€ a été enregistré au titre d'une correction comptable sur les options d'achat de WDX.

Au 31 décembre 2024, la ligne « Transferts de charges et Dotation pour risques et charges » intégrait les transferts de charges pour 208 K€, qui au 31 décembre 2025 sont présentés sur la ligne « Charges sociales » pour 144 K€ suite à la suppression du mécanisme de transfert de charge. Cela fait suite à la modification du règlement ANC n°2023-03. Cette modification de présentation est sans impact sur le montant des autres produits et charges d'exploitation bancaire présenté au 31 décembre 2024.

15.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Impôts et taxes ⁽¹⁾	1 731	1 590	140
Autres frais administratifs ⁽²⁾	96 674	85 433	11 241
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	98 405	87 024	11 381

(1) Les impôts et taxes sont stables sur la période.

(2) Les autres frais administratifs intègrent :

- Des frais informatiques, en augmentation de 11,4 M€ (soit +30%), en lien avec le projet de modernisation de S2i(11,5 M€), porté par CA Indosuez France au titre de maison mère du périmètre Indosuez.
- Des frais d'honoraires, en baisse de -5,3 M€ (soit -22%), en lien avec la fin des travaux d'acquisition de BDP, et notamment le recours en 2024 à des cabinets de Conseil, l'achat de police d'assurances et de frais d'assistances de la part de Crédit Agricole CIB.
- Des autres frais sont en légère hausse : loyers, communication.
- En 2024, 3 M€ de frais internes ont été assimilés à des frais d'acquisition ce qui a participé à la réduction des frais.

15.3. - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,2 M€. Cette progression est liée à l'effet année pleine des amortissements passés sur le projet WDX (outil CRM).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	2 003	1 754	249
Dotations sur immobilisations incorporelles	4 193	3 233	960
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 196	4 987	1 209

NOTE 16 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur
Dotations aux provisions et dépréciations	-3 415	-2 293	-1 122
Dépréciations de créances douteuses	-3 415	-2 293	-1 122
Autres provisions et dépréciations	0	0	0
Reprises de provisions et dépréciations	2 807	2 810	-3
Reprises de dépréciations de créances douteuses	2 807	2 810	-3
Autres reprises de provisions et dépréciations	0	0	0
Variation des provisions et dépréciations	-607	518	-1 125
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-160	-1 003	843
Décote sur prêts restructurés	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Autres pertes	0	0	0
Autres produits	0	0	0
COÛT DU RISQUE	-767	-485	-283

Le coût du risque s'élevé à 0,8 M€ à fin 2025, et enregistre une faible évolution en lien principalement avec le dossier Forco. Il traduit l'absence d'événement de risque matériel.

NOTE 17 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)

31/12/2025

31/12/2024

Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-44 242	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-44 242	0
Reprises de dépréciations	0	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-44 242	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-44 242	0
Plus-values de cessions réalisées	0	82 000
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	82 000
Moins-values de cessions réalisées	-1 518	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 518	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-1 518	82 000
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 518	82 000
Solde en perte ou en bénéfice	-45 760	82 000
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	0	0
Moins-values de cessions	0	-1
Solde en perte ou en bénéfice	0	-1
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-45 760	81 999

Le résultat net sur actif immobilisé s'élève à -45.7 M€. Cela inclue une dépréciation de 44,2 M€ sur les titres de participation Azqore et un mali de fusion de -1,5 M€, constaté lors de la fusion absorption de DPWM.

En 2024, CA Indosuez a bénéficié de la plus-value de l'apport des titres CAIWAM à CAIWE pour 82 M€.

NOTE 18 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	8 532	12 637

La diminution de l'impôt sur les sociétés s'explique principalement par la baisse du résultat fiscal de 16,1 M€ en 2025.

La Banque fait partie depuis le 1^{er} janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, une provision réglementée de 3,8 M€ a été constatée fin décembre 2025, et correspond à l'amortissement dérogatoire fiscal lié à l'étalement des coûts d'acquisition de la Banque Degroof Petercam pour un montant total de 19,1 M€.

NOTE 19 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2025 aux Administrateurs par CA Indosuez s'élève à 83 000 euros.

Les ETPs moyens en activité sur 2025 sont au nombre de 528 personnes.

NOTE 20 - DIVIDENDES

En 2025, CA Indosuez a distribué un dividende de 300 M€ au titre de l'exercice 2024.

En 2024, CA Indosuez n'a pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2023.

En 2023, CA Indosuez a distribué un dividende de 75,18 M€ au titre de l'exercice 2022.

NOTE 21 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes est la suivante au titre de 2025:

(en milliers d'euros)	2025		2024	
	Réseau Forvis Mazars SA	Réseau Deloitte	Réseau Forvis Mazars SA	Réseau Pricewaterhouse Coopers
Certification des comptes	160	160	158	158
SACC	6	26	14	53
TOTAL	166	186	172	211

Le montant total des honoraires de Forvis Mazars, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 166 K€, dont 160 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité et 6 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques).

Le montant total des honoraires de Deloitte, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 186 K€, dont 160 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité, et 26 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques et constats à l'issue de procédures convenues).

NOTE 22 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La convention intitulée « Convention Groupe TVA » entre la Société et la société Crédit Agricole SA, relève du régime des conventions réglementées.

La convention avait été conclue pour une durée initiale de trois ans venant à échéance 31 décembre 2025. Elle est reconduite, après validation du Conseil d'administration du 23 octobre 2025, par tacite reconduction.

La convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Groupe TVA Crédit Agricole et de fixer les engagements réciproques de Crédit Agricole SA en tant que représentant du Groupe TVA et de CA Indosuez en tant que membre du Groupe TVA.

La convention intitulée « Accord de principe » conclue le 18 décembre 2024 entre la Société, la société CA Indosuez et la société Crédit Agricole SA, relève du régime des conventions courantes, après validation formelle du Conseil d'administration du 13 décembre 2024.

L'accord de principe a pour objet de formaliser l'engagement du Crédit Agricole SA de procéder à l'échange d'actions de la Banque Degroof Petercam au titre de l'option de vente, libérant par conséquent CA Indosuez de son engagement. Il précise les modalités de transfert de responsabilité et les modalités opérationnelles de notification et d'exercice de l'option de vente.

Conception & réalisation :
La Manufacture

Visuels : CA Indosuez,
La Manufacture



Suivez-nous



